

Étienne Parent
(1802-1874)

**Textes choisis
et présentés
Par Paul-Eugène Gosselin**

Un document produit en version numérique par Mme Marcelle Bergeron, bénévole
Professeure à la retraite de l'École Dominique-Racine de Chicoutimi, Québec
et collaboratrice bénévole
Courriel : <mailto:mabergeron@videotron.ca>

Dans le cadre de la collection : "Les classiques des sciences sociales"
dirigée et fondée par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi
Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi
Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca>

Un document produit en version numérique par Mme Marcelle Bergeron, bénévole,
professeure à la retraite de l'École Dominique-Racine de Chicoutimi, Québec
courriel : <mailto:mabergeron@videotron.ca>

Étienne Parent.

Une édition électronique réalisée à partir des textes d'Étienne Parent. **Textes choisis et présentés par Paul-Eugène Gosselin**, *licencié ès lettres (Laval) – licencié en philosophie (Laval)*. Montréal, Éditions Fides, 1964, 95 pp. La collection : *CLASSIQUES CANADIENS*

Polices de caractères utilisés :

Pour le texte : Times, 12 points.

Pour les citations : Times 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes
Microsoft Word 2003 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format
LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition complétée le 17 février 2006 à Chicoutimi, Québec.



Étienne Parent
(1802-1874)

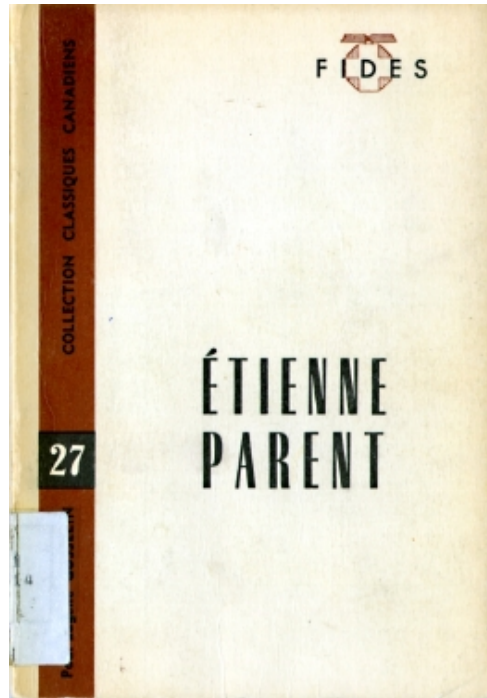


Table des matières

[Introduction](#)

[Bio-bibliographie](#)

[Sources](#) — [Ouvrages à consulter](#)

I. [LE JOURNALISTE](#)

1. [Le rôle de la Presse](#)
2. [Les luttes politiques](#)
3. [La question du Conseil Législatif](#)
4. [La question des subsides](#)
5. [La responsabilité ministérielle](#)
6. [Les troubles 1837-38](#)
7. [L'Acte d'Union](#)

II. [LE SOCIOLOGUE](#)

1. [L'industrie](#)
2. [L'économie politique](#)
3. [Le travail](#)
4. [L'éducation](#)
5. [Le prêtre et le spiritualisme](#)
6. [Le commerce](#)
7. [Les classes ouvrières](#)
8. [La Société et son élite intellectuelle, 1^{ère} partie](#)
9. [La Société et son élite intellectuelle, 2^e partie](#)

INTRODUCTION

[Retour à la table des matières](#)

Au nombre des écrivains qui ont marqué les débuts de notre littérature, il en est un qui s'impose à notre attention à la fois par la valeur de son œuvre et par l'influence qu'il a exercée à son époque : Étienne Parent, notre premier grand journaliste canadien. Laisée longtemps dans l'ombre, cette noble figure mérite d'être remise en lumière et de prendre place parmi les pionniers à côté de celles de Louis-Joseph Papineau, notre premier grand orateur politique, et de François-Xavier Garneau, notre premier historien national. Deux traits communs permettent d'ailleurs de rapprocher ces trois noms, ce sont l'intensité du sentiment patriotique qui les a animés et le désir qu'ils ont eu de servir la cause de leurs compatriotes. Ainsi les luttes qu'ont dû livrer les Canadiens français pour conquérir leurs libertés politiques dans la première moitié du XIX^e siècle, en plus d'avoir permis à l'éloquence politique de s'épanouir et à l'histoire du Canada de s'écrire, ont fait naître le journalisme.

* * *

La biographie d'Étienne Parent est très simple : l'histoire de sa vie est pour ainsi dire celle de son œuvre. Originaire de Beauport où ses parents étaient cultivateurs, il fait ses études classiques aux Séminaires de Nicolet et de Québec, et manifeste déjà un goût prononcé pour le journalisme « en écrivant dans les papiers », malgré la défense de ses supérieurs. En 1822, il accepte de remplacer à la rédaction du Canadien son condisciple et ami, Auguste-Norbert Morin. Après la suppression de ce journal en 1825, il entreprend ses études de droit et est admis au barreau en

1829. *Entre temps, pour gagner sa vie, il avait dû donner des leçons de français, faire de la traduction à la Chambre et collaborer à la Gazette de Québec. « Doué d'une constitution d'Hercule », nous dit son gendre Benjamin Sulte, « il résistait à l'ouvrage dix-huit heures par jour... Vingt années durant, il a vécu ainsi ».*

À la demande d'un groupe de députés et de patriotes, il accepte, en 1831, de faire renaître Le Canadien. La devise qu'il inscrit en tête de son journal « Nos Institutions, notre Langue et nos Lois ! » devient le signe de ralliement de nos parlementaires qui se groupent autour de ce jeune avocat combatif et très versé dans les questions politiques. Au cours des troubles de 1837-38, il est arrêté comme suspect et détenu avec d'autres patriotes à la prison de Québec au cours de l'hiver 1838. Élu député du Saguenay en 1841, il ne siège que pendant un an au Parlement de Kingston. À cause de la surdité contractée au cours de son séjour en prison, il remet son mandat en 1842 ; en même temps, il abandonne la direction de son journal et accepte le poste de Greffier du Conseil exécutif.

À partir de 1846, il donne à Québec et à Montréal une série de conférences publiques où il révèle l'étendue de son savoir et la pénétration de sa pensée. Nommé Sous-Secrétaire de la Province en 1847, il est promu, sous le régime de la Confédération en 1867, Sous-Secrétaire d'État aux Communes. Il prend sa retraite en 1872 et meurt à Ottawa, le 22 décembre 1874.

Étienne Parent a joué un rôle de premier plan dans la vie politique et littéraire de son époque. Chef intellectuel des Patriotes, il s'est révélé un très sage et très éclairé défenseur de la cause des Canadiens français à une des périodes les plus critiques et les plus troublées de leur histoire. Homme de lettres très cultivé, il s'est complu dans la discussion des idées philosophiques et sociales et a indiqué les moyens de mettre en valeur notre patrimoine humain et national.

Les textes que nous présentons ont pour but de mettre en lumière deux aspects de l'œuvre de cet écrivain d'avant-garde : le journaliste et le sociologue.

Considérant que les destinées politiques du Bas-Canada étaient intimement liées à la liberté de la presse, il a réclamé celle-ci avec vigueur. Dès le début de sa carrière comme journaliste, il a exposé son programme d'action qui peut se résumer dans l'épigraphe de son journal : « Nos Institutions, notre Langue et nos Lois. » Dans le combat sans trêve qu'il a livré à « l'oligarchie anglaise », c'est cette idée maîtresse, cette « étoile polaire » — comme il l'a souvent répété — qui l'a toujours guidé. Esprit lucide et pénétrant, il a usé de tous les procédés de la dialectique et fait appel à toutes les ressources de l'écrivain pour éclairer ses compatriotes et suggérer les meilleurs moyens d'action. Comme la lutte engagée entre l'Assemblée législative et le Gouvernement anglais avait pour but ultime la conquête du gouvernement représentatif, il a voulu faire disparaître tous les obstacles qui s'opposaient à l'établissement de ce régime. C'est ainsi qu'il s'est attaqué de façon systématique à la question des subsides, à celle du Conseil législatif nommé par la Couronne et qu'il a réclamé la responsabilité ministérielle.

Par contre, Étienne Parent n'a pas craint de dénoncer l'appel aux armes et la résistance offensive à l'autorité légitime comme des moyens injustes de revendiquer ses droits : « au-dessus des libertés politiques, dit-il, il y a l'ordre général à sauvegarder et les devoirs moraux à observer ».

Grand citoyen et grand patriote, au milieu de l'agitation et des troubles qui ont marqué les années 1837 et 1838, il eut le rare mérite de ne pas se laisser aveugler par la passion et l'esprit de parti, de garder toujours la lucidité de son esprit et la solidité de son jugement et, contemporain des événements, de parler le langage de l'histoire. En effet, devant l'intransigeance dangereuse manifestée par les « Patriotes » sous l'influence de Papineau, il crut de son devoir de se séparer du grand tribun et de montrer à ses compatriotes que les méthodes violentes de l'insurrection, en plus d'être illégitimes, seraient funestes à leur cause. Aussi les historiens ont-ils rendu hommage à la justesse des vues et à la solidité du jugement dont il fit preuve. Voici le témoignage que lui a rendu, par exemple, Thomas Chapais : « Durant toute cette crise si grave et si redoutable qui aboutit à l'aventure sanglante de 1837,

Étienne Parent fit preuve du patriotisme le plus éclairé, de la plus remarquable supériorité de jugement et d'une admirable fermeté de caractère. Conscient des dangers que faisait courir à notre peuple l'outrance passionnée de M. Papineau, il ne craignit pas de se mettre en travers du torrent déchaîné, au risque d'être entraîné et submergé. La série de ses articles pendant ces jours troublés projette une vive lumière sur la situation et nous aide à apprécier plus judicieusement les événements et ceux qui joueront alors les rôles décisifs »¹.

Ce grand journaliste s'était acquis une si grande autorité que ses confrères l'ont appelé le « Nestor de la Presse ».

* * *

Lorsqu'il abandonne la direction du Canadien en 1842, Étienne Parent, encore dans la force de l'âge, se plonge avec goût dans l'étude des questions philosophiques et sociales vers lesquelles le portait son esprit avide de connaissance et de raisonnement. Trois grands problèmes occupent sa pensée : le problème économique et le problème intellectuel, tous deux subordonnés au problème national.

Désireux de parachever l'œuvre d'éducation populaire qu'il a entreprise au cours de sa carrière de journaliste, il prononcera au cours d'une période de six ans une série de neuf conférences publiques à Québec et à Montréal.

Étienne Parent rêvait pour le peuple canadien d'un avenir brillant basé sur une forte éducation dans tous les secteurs de la vie nationale. Considérant que « ce qu'il y a de plus menacé avant tout pour nous, c'est notre nationalité », il a voulu étudier les principaux moyens de relever le niveau intellectuel, social et économique de ses compatriotes. Les titres qu'il a donnés à ses conférences, comme chacun des thèmes qu'il a abordés, nous révèlent cette préoccupation constante.

¹ Thomas Chapais, *Cours d'Histoire du Canada*, Tome IV, pp. 175-176.

Les extraits que nous donnerons permettront au lecteur d'apprécier en même temps l'originalité et la valeur des réformes qu'il a préconisées. Si on peut lui reprocher d'avoir fait parfois des rêves relevant d'une idéologie chimérique — en voulant créer, par exemple, une classe des Lettrés — l'on doit reconnaître qu'il s'est révélé très souvent comme un génial précurseur : beaucoup de ce qu'il a écrit il y a plus d'un siècle touchant l'éducation, ainsi que les questions économiques et sociales, demeure encore pour nous d'une grande actualité.

Les principes de sociologie sur lesquels il appuie ses réformes sont d'inspiration catholique. En parcourant son œuvre, on trouve bien ça et là quelques traces du philosophisme de Rousseau, mais ce ne sont là que des exceptions. L'on constate, par contre, que ce penseur éclairé a eu des vues très justes sur les conditions sociales du travail chrétien, sur les rapports entre patron et ouvriers ; il a fait l'éloge du catholicisme, du clergé canadien-français et il a condamné la doctrine de la souveraineté du peuple.

Ses contemporains l'ont appelé le « Victor Cousin du Canada », et l'auteur du Panthéon Canadien, Maximilien Bibaud, le considérait comme « l'un des esprits les plus distingués d'Amérique ».

En parcourant les articles du Canadien, comme le texte de ses Conférences, on se rend compte qu'Étienne Parent a fait usage d'une langue forte, parfois un peu lourde, mais toujours très vigoureuse. Sa phrase adopte tous les tons, son style, qui emprunte généralement les formules de l'argumentation philosophique, se colore parfois d'images vives, d'ornements amenés par la pensée elle-même, et s'agrémente de souvenirs classiques. Il se complaît aux synthèses historiques et aux vastes tableaux qui témoignent de son érudition mais l'exposent à des développements parfois trop longs.

Dans le domaine des lettres, aussi bien que dans celui de la politique, il a été un chef de file. On l'a appelé avec raison le directeur littéraire de son temps. Il a voulu attirer les jeunes vers la carrière des lettres et c'est dans les colonnes du Canadien que l'on trouve le premier texte en faveur de la nationalisation de la

littérature. Esprit très averti et conseiller recherché, il a exercé une influence considérable auprès de sa génération. Selon le mot d'Hector Fabre, à cette époque, « nul n'osait se croire écrivain, s'il n'en tenait de sa main le brevet ».

Créateur du journalisme en notre pays, penseur original et profond, écrivain et homme de lettres distingué, Étienne Parent mérite une place d'honneur dans la liste des classiques canadiens.

BIO-BIBLIOGRAPHIE

[Retour à la table des matières](#)



- 1802 2 mai. Naissance d'Étienne Parent à Beauport, près de Québec. Fils d'Étienne-François et de Josèphe Clouet. Son ancêtre, originaire de Mortagne, au Perche, émigra au Canada en 1634.
- 1814-19 Études classiques au Collège de Nicolet. Confrère de classe de Mgr C.-F. Baillargeon (1798-1870), 16^e évêque de Québec ; de Pierre-Horace Panet, avocat, et de Charles Mondelet, juge.
- 1819-20 Fait sa Rhétorique au Séminaire de Québec. Confrère d'Auguste-Norbert Morin. Ils collaborent tous deux au *Petit Canadien*.
- 1821 Il quitte le Séminaire à la veille des examens. Fait un séjour de deux ans au foyer paternel pour aider ses parents cultivateurs.
- 1822 Remplace A.-N. Morin comme Rédacteur du *Canadien* qui sera supprimé en 1825.
- 1825-29 Étudie le droit à Québec. Reçu avocat, il est admis au barreau le 11 mai 1829. Il collabore à la *Gazette de Québec*.

- 1829 30 juin, il épouse à Québec Marie-Mathilde-Henriette Grenier. De cette alliance naîtront quatre enfants, un fils et trois filles, qui toutes trois épousèrent des littérateurs : Henriette, mariée (1858) à Antoine Gérin-Lajoie ; Augustine, mariée à Benjamin Sulte, et Sabine, mariée à Évariste Gélinas.
- 1831 7 mai : réapparition du journal *Le Canadien*, bi-hebdomadaire. Étienne Parent en prend la direction et lui donne comme devise : *Nos Institutions, notre Langue et nos Lois !*
- 1831-37 À titre de rédacteur du *Canadien*, il suit de très près la marche des événements politiques.
- 1837-38 Il se sépare des agitateurs. Il est arrêté quand même comme suspect et passe l'hiver 1838-39 à la prison de Québec où il contracte une surdité assez grave.
- 1841 6 avril : il est élu député du collège électoral du Saguenay.
- 1842 14 octobre : il remet son mandat de député à cause de sa surdité. Le 21 octobre, il abandonne la direction du *Canadien* et est nommé Greffier du Conseil Exécutif.
- 1846 22 janvier : à l'Institut Canadien de Montréal, il donne la 1^{ère} d'une série de conférences publiques : *L'industrie considérée comme moyen de conserver notre nationalité*.
- 1846 19 novembre : au même endroit, il donne sa 2^e conférence intitulée : *Importance de l'étude de l'Économie politique*.
- 1847 Est nommé Sous-Secrétaire de la Province.
- 1847 23 septembre : sa 3^e conférence à l'Institut Canadien de Montréal : *Du travail chez l'homme*.
- 1848 19 février : au même endroit, une 4^e conférence intitulée : *Considérations sur notre système d'éducation populaire, sur l'éducation en général, et les moyens législatifs d'y pourvoir*.
- 1848 17 décembre : une 5^e conférence à Montréal : *Du prêtre et du spiritualisme dans leurs rapports avec la société*.
- 1852 15 janvier : à Québec devant « La Société pour la fermeture de bonne heure des magasins », il donne sa 6^e conférence qui a pour titre : *De l'importance et des devoirs du Commerce*.

- 1852 22 janvier : à l'Institut Canadien de Québec, une 7^e conférence intitulée : « *De l'intelligence dans ses rapports avec la société* (1^{re} partie).
- 1852 7 février : au même endroit : *De l'intelligence dans ses rapports avec la société* (2^e partie).
- 1852 15 avril : À la Chambre de Lecture de St-Roch, Québec, sa 8^e conférence intitulée : *Considérations sur le sort des classes ouvrières*.
- 1867 Nommé Sous-Secrétaire d'État aux Communes.
- 1872 Prend sa retraite.
- 1874 22 décembre : il meurt à Ottawa.

SOURCES

[Retour à la table des matières](#)

Canadien (Le), Québec. Journal bi-hebdomadaire. Rédacteur. Étienne Parent ;
7 mai 1831-21 octobre 1842.

PARENT, ÉTIENNE, Discours prononcés devant l'Institut Canadien de
Montréal :

– *L'industrie considérée comme moyen de conserver notre nationalité*, le
22 janvier 1846 (pp. 3-21) ;

– *Importance de l'étude de l'économie politique*, le 19 novembre 1846 (pp.
21-44) ;

– *Du travail chez l'homme*, le 23 septembre 1847 (pp. 4480) ;

– *Du prêtre et du spiritualisme dans leurs rapports avec la société*, le 17
décembre 1848 (pp. 80-117) ;

– *Considérations sur notre système d'éducation populaire, sur l'éducation
en général et les moyens législatifs d'y pourvoir*, le 19 février 1848
(pp. 117-157).

Montréal, de l'imprimerie de Lovell et Gibson rue St-Nicolas, 1850.

PARENT, ÉTIENNE, Discours prononcé devant la Chambre de Lecture de St-
Roch, le 15 avril 1852 : « *Considérations sur le sort des classes ouvrières* »
(26 pages). Québec. Imprimerie E. R. Fréchette, 1852.

PARENT, ÉTIENNE, Discours prononcé devant La Société pour la fermeture
de bonne heure des magasins, le 15 janvier 1852 : « *De l'importance et des
devoirs du Commerce.* » (22 pages), Québec : de l'Imprimerie E. R.
Fréchette, 1852.

PARENT, ÉTIENNE, Discours prononcé devant l'Institut Canadien de
Québec : « *De l'intelligence dans ses rapports avec la société* », 1^{ère} partie,
le 22 janvier 1852 ; 2^e partie, le 7 février 1852. – 1^{ère} édition : Québec, de
l'Imprimerie de E. R. Fréchette, 1852 (67 pages) ; 2^e édition : Québec,
Imprimerie de Léger Brousseau, 1878 (213 pages – 16 cm.)

OUVRAGES À CONSULTER

[Retour à la table des matières](#)

BAILLARGEON, SAMUEL, o.f.m. *La Littérature canadienne française*, (préface de Lionel Groulx) Montréal, Fides 1957.

BIBAUD, MAXIMILIEN, *Le Panthéon Canadien*, Montréal, 1891.

BRUNET, MICHEL, FRÉGAULT, GUY, et TRUDEL, MARCEL, *Histoire du Canada par les textes*, Montréal, Fides, 1952.

CHAPAIS, SIR THOMAS, *Cours d'Histoire du Canada*, tome IV (1833-41), Québec, 1923.

CHRISTIE, R. *History of the Late Province of Lower Canada*. 6 volumes, Montréal, 1866, tome VI.

DECELLES, ALFRED D. *The « Patriote » of '37*. A chronicle of the Lower Canadian Rebellion, Toronto, 1916.

(IDEM) *Papineau (1786-1871)*. Montréal, Beauchemin, 1905.

DIONNE, N.-E. *Les 92 résolutions*. Québec, Laflamme et Proulx, 1909.

Galerie Historique, tome II, Les trois comédies du « Statu Quo » (Préface N.-E. Dionne), Québec, 1909.

GARNEAU, F.-X. – *Histoire du Canada*, 4^e édition, tome III, Montréal, 1882.

GOSSELIN, PAUL-EUGÈNE – *Étienne Parent et la question politique au Bas-Canada de 1836 à 1838*, Prix Raymond-Casgrain, Québec, 1938.

LAFLEUR, BRUNO, Article sur « *L'influence de Voltaire au Canada* », Revue Dominicaine, Vol. LII, tome I, Montréal, janvier 1946.

LEJEUNE, PÈRE L., o.m.i., *Dictionnaire général du Canada*, Université d'Ottawa, 1931, (2 volumes).

MORGAN, H. J., *Bibliotheca Canadensis*, Ottawa, 1867.

ROY, MGR CAMILLE, *Manuel d'histoire de la littérature canadienne de langue française*, Montréal, Beauchemin, 1939.

(IDEM) *Morceaux choisis d'auteurs canadiens*, Montréal, Beauchemin, 1934.

Société Royale du Canada. Présentation de M. Gérard Parizeau, n° 14, année académique 1959-1960, pp. 15-36.

SULTE, BENJAMIN, *Mélanges historiques*, Vol. XIV, Montréal, 1928.

TRUDEL, MARCEL, *L'influence de Voltaire au Canada*, tome I (1760-1850) ; tome II (1850-1900), Fides, Montréal, 1945.

PREMIÈRE PARTIE

LE JOURNALISTE

Le rôle de la Presse

Au moment où il prend la direction du *Canadien* en 1831, Étienne Parent expose au public le caractère et le but de son journal (*Le Canadien*, 7 mai 1831).

[Retour à la table des matières](#)

Notre politique, notre but, nos sentiments, nos vœux et nos désirs, c'est de maintenir tout ce qui parmi nous constitue notre existence comme peuple et, comme moyen d'obtenir cette fin, de maintenir tous les droits civils et politiques qui sont l'apanage d'un pays anglais. C'est avec ces sentiments que nous nous présentons, c'est dans ces sentiments que nous agirons, c'est avec eux que nous prospérerons ou que nous tomberons. [...]

Canadiens de toutes les classes, de tous les métiers, de toutes les professions, qui avez à conserver des lois, des coutumes et des institutions qui vous sont chères, permettez-nous de vous répéter qu'une presse canadienne est le plus puissant moyen que vous puissiez mettre en usage. [...]

La presse périodique est la seule bibliothèque du peuple. Dans un nouveau pays comme le nôtre, pour que la presse réussisse et fasse tout le bien qu'elle est susceptible de produire, il faut que tous ceux qui en connaissent les avantages s'y intéressent

particulièrement, qu'ils s'efforcent de procurer de nouveaux lecteurs ; car le savoir est une puissance et chaque nouveau lecteur ajoute à la force populaire.

Le Gouvernement aurait tout avantage à accorder la liberté de la presse (*Le Canadien*, 22 février 1832).

Nous pensons que le gouvernement même est intéressé plus que qui que ce soit à ce que la liberté de la presse soit illimitée sous le rapport des opinions politiques, de celles mêmes qui mettent son existence en question ; car, ou ces opinions rencontrent celles du peuple, ou elles ne les rencontrent pas : dans le premier cas, ce sera un avis au gouvernement d'être sur ses gardes ou de prendre les mesures de se concilier les esprits ; dans le second cas, ces opinions, ces sentiments sont désavoués et le gouvernement en retirera une force, une confiance qu'il n'aurait pas eues sans cela. Bien plus, en laissant libre la carrière des opinions, un gouvernement empêche les mécontentements, à tort ou à raison, d'ourdir dans le secret des trames bien plus dangereuses, bien plus à redouter que la publication d'opinions plus ou moins contraires à l'ordre existant, qui, comme nous l'avons remarqué, ont cet avantage pour le gouvernement, qu'elles le mettent sur ses gardes, ou qu'elles l'avertissent que le temps est venu de changer de politique.

Au point de vue intellectuel et social, la presse a exercé au cours de l'histoire une influence considérable (*Le Canadien*, 23 août 1833).

Oui, la Presse, l'humble Presse est le signe de la rédemption de l'homme civil comme la Croix est celui de la rédemption du chrétien — *hoc signo vinces*, disent également l'Ange et la Liberté.

La Presse en multipliant l'expression de la pensée a porté la lumière dans tous les rangs, dans toutes les classes ; elle a appris aux peuples qu'ils n'étaient pas faits pour les Rois et les Gouvernements, mais que les Rois et les Gouvernements étaient faits pour les peuples ; qu'il n'y a de gouvernements légitimes que ceux qui assurent aux peuples liberté, justice et protection [...] Elle

a fait plus, elle a appris aux peuples à se gouverner eux-mêmes, par l'heureuse invention ou par le perfectionnement du Gouvernement représentatif qui existe déjà dans tout le continent américain et chez la plupart des nations d'Europe.

Dans la société, les journalistes jouent le rôle de sentinelles avancées (*Le Canadien*, 26 décembre 1834).

Organe, écho de l'opinion publique, il est de notre devoir de travailler à harmoniser, s'il est possible, tous les éléments sociaux dans le sens qui nous paraît le plus favorable au bien général ; de prévenir toutes les collisions fâcheuses entre les classes d'hommes qu'un intérêt commun, que des affections communes doivent tenir unies ; — sentinelles avancées du camp patriotique, les conducteurs de la Presse, par cela seul qu'ils sont plus près de l'ennemi, peuvent voir et entendre beaucoup plus que la foule plus intelligente qui est plus éloignée et qui est, en outre, distraite par ses occupations journalières. Le simple matelot, que dans la brume et la tempête on place sur les haubans, donne d'utiles renseignements au pilote le plus habile. De même, malgré notre jeunesse, notre position, nos études appliquées sur un sujet unique, avec l'opinion publique pour guide, nous pouvons donner d'utiles enseignements même au corps le plus éclairé de l'état. Ces conseils, il les méprisera, s'il le veut ; mais s'ils sont donnés avec bonne foi et la meilleure intention, ils ne doivent pas nous exposer aux traits envenimés d'ennemis cachés.

Les luttes politiques

Dès le début, Étienne Parent indique sur quel plan doivent s'engager les luttes politiques en notre pays (*Le Canadien*, 30 juillet 1831).

[Retour à la table des matières](#)

Que le peuple canadien ne s'endorme pas sur des palliatifs ; il doit être las de cette politique à tiroir que l'on a suivie jusqu'ici dans cette colonie. Sans cesse, nous avons demandé des principes et l'on

ne nous a donné que des hommes ; un Prévost après un Craig, un Kempt après un Dalhousie. Mais des hommes, toute reconnaissance que nous leur devons, ne nous offrent aucune garantie pour l'avenir ; l'admission des principes, au contraire, nous mettrait en état de ne rien craindre des hommes qui seraient obligés de se conformer à la force des choses et de disparaître de la scène aussitôt qu'ils dévieraient des règles constitutionnelles.

Pour faire disparaître le malaise politique, il faudrait « ramener notre Constitution à ses principes » (*Le Canadien*, 9 nov. 1832).

L'homme le plus désintéressé, le moins préjugé, ne saurait assigner le malaise politique qui règne ici à une autre cause qu'à l'existence d'une classe d'hommes dont la politique diffère de celle de la majorité des habitants du pays [...].

Les vœux et l'opinion du plus grand nombre, qui d'après le principe de cette constitution devraient faire la loi, ne peuvent rien s'ils se trouvent en opposition à ceux d'une très mince minorité.

D'un pareil état de choses devrait naître nécessairement une lutte d'autant plus vive que les deux partis, la majorité et la minorité, avaient des vues et des intérêts plus opposés ; et cette lutte deviendra de plus en plus sérieuse, à mesure que la puissance numérique du peuple augmentera, si le gouvernement impérial ne ramène notre constitution à ses principes [...].

Quand la Grande-Bretagne nous a accordé une Constitution représentative, elle a dû vouloir nous donner en même temps les moyens d'en jouir, à moins qu'on suppose qu'elle voulait nous tromper. Or, il est de l'essence d'une Constitution représentative que le peuple n'obéisse qu'aux lois auxquelles il consent lui-même par la voie de ses représentants, autrement ce n'est plus une constitution représentative qu'il a ; il n'en a que le simulacre, si une autorité législative étrangère peut le lier par des lois de sa façon.

Dans l'esprit d'Étienne Parent, les luttes que nous livrons pour conquérir nos libertés politiques ne sont pas étrangères au mouvement général

d'émancipation qui se propage partout en Europe et en Amérique (*Le Canadien*, 28 mai 1834).

Note : (On notera dans les dernières lignes de cet article l'inclination très forte de l'auteur pour les idées démocratiques).

Le mouvement politique qui agite aujourd'hui le Bas-Canada, et qui s'y est fait sentir sans interruption depuis 1810 d'une manière plus marquée qu'avant cette époque, n'est pas du tout particulier à ce pays. Il remue depuis longtemps les populations des deux Continents de l'Europe et de l'Amérique ; il a eu ses triomphes et ses revers, ses vertus et ses écarts, selon les diverses circonstances qui lui ont résisté ou qui l'ont favorisé, selon les dispositions morales et intellectuelles des peuples chez lesquels il s'est déclaré. Mais c'est surtout en Amérique que la réforme politique a partout marché à pas de géant, n'ayant pas trouvé dans les sociétés américaines, simples, morales, religieuses, les vices et les obstacles qu'elle a rencontrés dans le luxe et la corruption des sociétés européennes.

Les idées nouvelles ont cependant fait aussi en Europe des progrès étonnants ; des progrès tels que l'ancien despotisme est partout obligé de transiger avec la liberté : il la voit renverser une ancienne dynastie, lui arrachant aujourd'hui deux royaumes, l'Espagne et le Portugal ; renverser dans la Belgique son œuvre de 1815 ; le menacer en Italie ; murmurer sur le Rhin ; ronger ses chaînes en Pologne ; il la voit dans la Grande-Bretagne abattre une à une les colonnes du gothique édifice de l'aristocratie ; il la voit à Paris et à Lyon s'essayer contre la quasi-Légitimité qui lui a ravi les fruits de la plus éclatante, de la plus belle victoire qu'elle ait jamais remportée ; il voit tout cela, l'antique despotisme, et il n'ose sortir de ses arsenaux, lui, qu'on vit naguère, aux premiers coups de tocsin révolutionnaire, se ruer avec tant d'assurance contre les phalanges républicaines.

Les jours du bon plaisir sont comptés, les peuples ne veulent plus être l'héritage des Rois ; ce ne sont plus des maîtres qu'ils veulent avoir, mais des magistrats responsables ; la souveraineté héréditaire n'est plus un droit venant de Dieu, c'est une garantie

d'ordre et de stabilité établie par et pour le peuple et qui peut être légitimement abolie, changée, limitée, modifiée, transportée par le pouvoir dont elle émane. Le *vox populi, vox Dei* a remplacé la vieille doctrine de *si veut le Roi, si veut la Loi*, que Louis XIV exprimait plus laconiquement encore par ce mot « l'état c'est moi ». Le petit-fils de l'homme qui disait cela est mort sur l'échafaud ; un autre de ses descendants est en exil.

Il veut donner un solennel avertissement aux gouvernants en démontrant qu'il est dangereux de résister aux légitimes réclamations de tout un peuple (*Le Canadien*, 6 juillet 1835).

Ils assumeraient une incalculable responsabilité ceux qui, maintenant, entreprendraient de résister aux exigences si bien établies de la population entière. C'est faire preuve d'un grand aveuglement ou d'une insigne mauvaise foi que de prétendre encore que le peuple est indifférent aux grands débats politiques du jour et qu'il est la dupe ignorante de quelque démagogue ambitieux. [...] Depuis quelques années, la presse répand en tous sens et à profusion ses feuilles périodiques et autres publications volantes, les réunions publiques de tout genre se multiplient sur tous les points [...]. Nulle part l'on ne peut se cacher qu'il se prépare de grands événements et l'on ose encore dire que le peuple est indifférent ; dupe et ignorant ! [...] Une résistance obstinée aux exigences si bien établies du peuple ne pourrait qu'amener une réaction terrible dans l'État.

On a souvent comparé un peuple en agitation politique à un torrent. Opposez des digues à ce torrent pour l'empêcher de se creuser un lit un peu plus large en renversant les levées dont dans des temps de calme on a resserré son cours ; une folle tentative, le torrent retenu en refluant sur lui-même formera un fleuve qui bientôt renversera tous les obstacles que vous lui aurez opposés. Oui, mais ce ne sera plus seulement son lit naturel qui suffira au passage de ses eaux accumulées ; il lancera au loin ses flots écumants, et alors malheur à vous, insensés travailleurs ; vous avez voulu conserver quelques pouces de terre que vous aviez enlevés

aux naïades des eaux voisines, le génie courroucé de ces eaux va se répandre sur vos champs portant partout le ravage et la destruction.

Telle est, au figuré, l'histoire de toutes les révolutions. C'est toujours pour avoir refusé aux nations des réformes devenues nécessaires soit par le changement des mœurs et des idées, soit par la survenance de nouveaux besoins matériels ou intellectuels, que les états ont été bouleversés par les commotions civiles. Chateaubriand, dont on ne peut récuser le jugement en ce cas, a dit dernièrement que les gouvernements n'avaient devant eux que le plan incliné ou le précipice : c'est-à-dire qu'ils devraient céder par degrés aux exigences de leurs peuples au risque de tomber dans un abîme. Si cela est exact pour l'Europe, ce l'est doublement pour l'Amérique.

La question du Conseil Législatif

La première réforme que demandaient les patriotes était celle du Conseil Législatif en conflit perpétuel avec l'Assemblée Législative (*Le Canadien*, 7 nov. 1832).

[Retour à la table des matières](#)

Que veut dire la réforme opérée récemment dans le personnel du Conseil Législatif ? Ce corps n'est-il pas toujours en dehors des principes de la Constitution, dont le premier est l'indépendance absolue des trois branches de la Constitution ? Peut-on appeler indépendant le Conseiller Législatif qui tient sa nomination de l'Exécutif, du corps qui dispense toutes les faveurs honorifiques et lucratives du gouvernement ? Il faudrait supposer aux hommes, pour les croire indépendants dans une telle position, une vertu plus qu'angélique, et ce n'est jamais sur cette supposition que l'on agit avec les hommes dans aucune circonstance, et en politique moins qu'ailleurs ; sans cela, on s'exposerait à d'étranges mécomptes.

Le seul moyen de corriger cette situation serait de rendre le Conseil Législatif électif (*Le Canadien*, 15 août 1832).

Nous ne pouvons concevoir l'opposition que semble avoir le gouvernement au mode électif, qui est le seul moyen de faire représenter l'aristocratie du pays, à moins donc qu'on veuille nous jouer en nous donnant une ombre, espérant que nous y verrons une réalité.

Nous l'avons déjà dit souvent, jamais le pays ne pourra souscrire à un principe aussi dangereux, aussi politiquement immoral, pourrions-nous dire, que celui qui laisse la création d'une branche de la Législature à une autre branche qui a toujours à sa disposition des moyens d'influence considérables.

Le rédacteur du *Canadien* mène contre le Conseil Législatif une lutte sans trêve ni merci (*Le Canadien*, 1836).

Actuellement, cet aréopage du Canada, composé de *vieillards malfaisants*, est une nullité complète (2 mars). C'est un régime politique ignominieux (18 mars). On dit que le parti anglais craint l'oppression en concédant le Conseil électif ; ce qui le désespère, c'est d'être mis sur un pied d'égalité avec le parti français (21 octobre).

Ses méfaits ne se comptent plus. Par son seul rejet du bill des écoles élémentaires, quarante mille enfants environ vont être privés d'éducation. Le Conseil va continuer à peser sur le pays comme un cauchemar sur un estomac malade, et pour prolonger son règne vandamique, il veut laisser le peuple dans l'ignorance. Il a raison : si la masse du peuple pouvait sentir ce qu'il y a de tyrannique, d'oppressif et même de dégradant dans l'existence de ce corps, il y a longtemps que l'indignation publique aurait fait rendre aux *vieillards malfaisants* un compte terrible de leurs méfaits (6 avril).

Exaspérés, les Réformistes en arrivent même à faire de la réforme du Conseil Législatif le plus irréductible de leurs ultimatums (*Le Canadien*, 1836).

Ce Conseil de '91 est la cause de l'état vraiment inquiétant dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui (17 juin). En ne remodelant pas le Conseil Législatif, la Couronne a manqué d'exécuter la recommandation-mère du Comité du Canada, sans laquelle les autres ne sont rien, puisqu'elle seule peut, en étant exécutée, nous donner un gouvernement régulier (5 sept.). Si les Ministres s'obstinent à conserver ce corps anormal, nous leur prédisons qu'avant peu d'années, ils seront débarrassés des tracasseries que doit leur procurer quelquefois le gouvernement d'une province lointaine dont ils ne connaissent rien le plus souvent. Il est impossible que le pays reste longtemps dans l'état de fièvre où il est depuis si longtemps, et cet état continuera tant que la cause subsistera, le Conseil (16 sept.).

Non, plus de trêve avec le Conseil Législatif, les bills qu'il a rejetés sont si importants et si nombreux que nous n'avons plus d'espérance de coopération avec lui. Il nous faut le Conseil électif, ou quelques combinaisons aux mêmes garanties. Le temps de la temporisation sur ce point est expiré : Delenda est Carthago (13 avril).

La question des subsides

La seconde réforme fondamentale demandée par les patriotes était le contrôle de tout le revenu par la Législature. Étienne Parent y voit une des principales causes de mécontentement (*Le Canadien*, 10 avril 1833).

[Retour à la table des matières](#)

La réforme des Conseils, du législatif surtout, et le contrôle de tous les deniers levés dans la province, ont été de tout temps le sujet des plaintes universelles, contenues dans nos pétitions, dans les représentations et déclarations de la Chambre d'Assemblée, de même que dans les colonnes des journaux populaires.

Le contrôle des deniers assure à la représentation le poids qu'elle doit avoir dans le gouvernement ; et sans ce contrôle, elle ne sera toujours que le jouet des autorités exécutives, qui retranchées derrière leur toute-puissance pourront se rire de ses vains efforts. C'est sans doute pour ajouter l'insulte à l'injure que la coterie du pouvoir est sans cesse criant contre les empiètements, contre la puissance formidable de la branche populaire. La pauvre Chambre n'a vraiment qu'un seul droit qu'elle puisse faire valoir, celui de crier, crier et crier contre le mauvais gouvernement ; passé cela, elle est une parfaite nullité dans les grandes questions de politique et d'administration locale ; de puissance constitutionnelle, elle n'en a pas plus dans le pays que le Pacha d'Égypte ; et quant au pouvoir même de crier contre les abus, le gouvernement peut s'en rire impunément, et mettre même la Chambre dans l'impossibilité de l'exercer si ses cris devenaient trop bruyants ; et le pouvoir exécutif, maître des trois clefs de la Caisse publique, n'éprouverait pas la moindre gêne à faire marcher le gouvernement. Même, dans ce vol public, il aurait l'appui d'une branche entière de la Législature.

C'est là le bel état de choses que nous n'avons aucun moyen constitutionnel de prévenir, tant que la représentation ne sera pas maîtresse de la bourse publique. Voilà ce qu'est, en pratique, la constitution qu'on dit modelée sur celle de la Grande-Bretagne ; et le peuple chez qui elle existe, on l'appelle dérisoirement le peuple heureux par excellence ; ce ne peut être à elle assurément qu'il doit la petite somme de bonheur dont il jouit, mais à lui, à lui seul, à la patience avec laquelle il endure depuis si longtemps, et attend l'accomplissement des promesses qu'on lui a faites.

En septembre 1836, devant l'opposition irréductible des deux Conseils, la Chambre d'Assemblée refuse de voter les subsides (*Le Canadien*, 23 sept. 1836).

Nous ne pensons pas que les représentants du peuple délient les cordons de leur bourse sans que les écoles s'ouvrent, sans qu'on assure au pays la protection d'un système de jury propre à rétablir la sécurité [...]. C'est à l'Exécutif d'agir le premier, s'il veut que la Chambre agisse de son côté. Il faut entre l'administration et la

représentation la confiance mutuelle pleine et entière sans laquelle rien ne pourra se faire.

E. Parent considère que les députés sont tout à fait dans leur droit puisqu'ils ne font que réclamer l'application d'un principe fondamental du gouvernement anglais : « no taxation without representation » (*Le Canadien*, 25 janv. 1837).

Dans tous les pays constitutionnels, il existe dans la représentation un contrôle sur les deniers publics assez étendu pour arrêter tout court un gouvernement qui perdrait la confiance du pays. Mais où sera ce pouvoir dans notre Chambre d'Assemblée si l'on met tous les principaux officiers du gouvernement hors de son contrôle ?

Lorsqu'au printemps de 1837, Lord Russel autorisa le Gouverneur de la colonie à puiser dans la caisse publique sans le consentement des députés, E. Parent protesta énergiquement contre cette violation de la Constitution (*Le Canadien*, 19 avril 1837).

Tant qu'il existe, de l'aveu même du Ministère, dans une Colonie, un grief important, c'est le droit des représentants coloniaux de refuser les subsides, et rien ne peut justifier les autorités impériales de s'emparer des deniers de la Colonie. [...] C'est un coup qui laissera dans le sein du peuple une plaie qui mettra du temps à se cicatrizer ; il faudra des actes bien nombreux de justice pour rétablir la confiance et ramener la sécurité.

La responsabilité ministérielle

La troisième réforme à apporter pour résoudre le problème politique au Bas-Canada aurait consisté dans l'établissement de la responsabilité du pouvoir exécutif (*Le Canadien*, 7 nov. 1832).

Il est une autre branche de notre système politique à l'égard de laquelle nous avons aussi fait de fortes et fréquentes remontrances, mais où nos quarante années de constitution et de représentations n'ont encore pu introduire aucune réforme : c'est le Conseil Exécutif, ce pouvoir occulte et intangible doué du privilège extraordinaire de faire le mal sans être tenu d'en répondre. Jamais nous ne pouvons espérer de paix et d'harmonie dans le gouvernement tant que la Constitution n'entourera pas le représentant du roi d'hommes responsables de tous les actes administratifs, et jouissant de la confiance des Chambres, comme c'est le cas dans tout gouvernement représentatif bien organisé. Le temps est arrivé où cette Colonie a atteint une telle importance, une telle prospérité qu'elle a besoin d'une organisation ministérielle régulière.

C'est pour lui une question essentielle : c'est la base même de la réforme politique et le but de nos luttes parlementaires (*Le Canadien*, 29 juillet 1836).

Qu'on se rappelle bien que la lutte actuelle a pour but, en définitive, la possession du gouvernement, le *self-government* des Anglais. Nous voulons la destruction du gouvernement oligarchique, et l'établissement d'un gouvernement fondé sur les vœux et les intérêts généraux, d'après les principes sages de la balance constitutionnelle.

Les troubles 1837-38

À l'encontre de Papineau, avec qui il avait jusque là travaillé en étroite collaboration, E. Parent voulait maintenir la lutte sur le plan constitutionnel. L'arrivée de Lord Gosford, en 1836, fait naître chez lui un espoir de conciliation entre le gouvernement et la Chambre d'Assemblée (*Le Canadien*, 16 mai 1836).

Qu'on s'élève avec plus de force que jamais contre l'oligarchie ; qu'on fasse tout pour achever sa ruine, qui sera le salut du pays ;

qu'on fasse même la guerre au Ministère, qu'on lui montre son ignorance sur nos affaires [...] ; qu'on démasque sa duplicité [...] ; surtout qu'on expose au grand jour les ressorts cachés qu'on fait jouer à Downing Street contre nous ; mais pour l'amour de Dieu, qu'on respecte l'honnête homme qui d'une main vient nous offrir la branche d'olivier et de l'autre, nous présente la balance de la justice ; et qu'on ne perde pas par notre impatience un avantage que nous n'aurons peut-être plus d'arriver au terme de nos vœux par des voies constitutionnelles et pacifiques. Ces voies sont lentes, il est vrai, mais elles sont sûres et peu coûteuses ; souvent même, elles sont les plus expéditives.

L'Assemblée ayant refusé, à la session d'automne 1836, d'entrer dans la voie de la conciliation, le rédacteur du *Canadien*, désormais l'organe du « parti de Québec », avoue qu'il semble maintenant impossible de pacifier les esprits (*Le Canadien*, 28 sept. 1836).

Où il faut une action prompte, on donne des paroles, des sophismes. Le ministre colonial n'a que des paroles à offrir à une chambre à laquelle un long règne d'abus corrosifs a donné une soif ardente de réformes effectives. Le résultat de tout cela n'est pas difficile à prévoir. Quant aux résultats éloignés, hélas ! nous n'osons pas encore chercher à le prévoir. L'état de choses qui règne depuis longtemps, sans espérance d'amélioration bien prochaine, remplit l'âme des hommes les moins exigeants, les plus modérés, de douloureux pressentiments. Ils craignent à avoir à embrasser, pour éviter un plus grand mal, un mal qu'ils ont de tout temps redouté et qu'ils redoutent encore bien sincèrement.

Au lendemain de la première assemblée populaire tenue à Saint-Ours, E. Parent déclare catégoriquement qu'il ne peut approuver les mesures préconisées par les patriotes pour protester contre les résolutions de Lord Russel (*Le Canadien*, 15 mai 1837).

Nous ne pouvons les suivre lorsqu'ils disent que « la mesure de notre soumission ne devrait être désormais que la mesure de notre

force numérique, jointe aux sympathies que nous trouverons ailleurs » ; et plus bas « qu'une triste expérience nous oblige de reconnaître que de l'autre côté de la ligne 45 étaient nos amis et nos alliés naturels. » A-t-on bien pensé qu'il y a dans ce peu de lignes une déclaration de guerre dans toutes les formes contre l'Angleterre, et de plus un appel non équivoque aux États-Unis, « nos alliés naturels », de déborder nos frontières ? A-t-on bien pensé, en même temps, que nous sommes dans la nécessité d'avouer notre faiblesse, l'impossibilité où nous sommes et serons encore longtemps de conquérir notre indépendance ? Et l'on n'a pas senti l'extrême imprudence qu'il y avait de nous mettre dans une position décidément hostile vis-à-vis de l'Angleterre, lorsque l'horizon politique le plus lointain ne nous offre aucun espoir solide de nous faire craindre dans cette position ? L'on paraît faire beaucoup de fond sur « les sympathies que nous trouverons ailleurs ». Hélas ! nous craignons fort que des déclarations aussi peu en mesure avec notre situation n'aient plutôt l'effet d'étouffer tous les germes de sympathie chez l'étranger que d'en favoriser le développement. [...] Nous prions les assemblées qui vont probablement se tenir dans d'autres comtés [...] de ne faire aucune déclaration qui ne porte le cachet de la sagesse en même temps que celui d'une énergique dignité.

Accusé de trahison par les « Patriotes », Parent, fidèle à la ligne de conduite qu'il s'est tracée, entend demeurer réformiste, mais adversaire de la rébellion (*Le Canadien*, 7 juillet 1837).

On ne renonce pas aux principes consacrés dans les 92 résolutions ; mais on ne veut pas non plus jeter le pays dans les horreurs d'une lutte à mort avec l'Angleterre. Les Anglais n'ont-ils pas demandé la réforme pendant un demi-siècle et ne l'ont-ils pas obtenue à la fin à bien meilleur marché qu'en faisant une révolution ? Attendons ; le mal qui nous tourmente se manifeste aussi dans les colonies voisines ; bientôt il aura atteint un degré de gravité qui les fera se réunir à nous ; alors, nous insisterons sur les réformes demandées et nous les obtiendrons sans une goutte de sang.

Au moment où l'agitation populaire va atteindre son point culminant, il analyse froidement la situation politique et jette un cri d'alarme (*Le Canadien*, 13 sept. 1837).

Jusqu'à la session de 1835-36, nos affaires avaient été assez bien et elles arrivaient à bon port. Par nos réclamations énergiques contenues dans nos 92 résolutions, nous avons à la fin réussi à faire sortir les autorités impériales de leur apathie, à attirer leur attention sur nos plaintes, et c'était beaucoup pour nous, qui avons la bonne cause, que de gagner à être entendus, à provoquer une enquête soignée, sur les lieux mêmes. Mais quelque mauvais génie vint alors souffler à l'oreille de nos représentants qu'il ne fallait pas répondre à cœur ouvert aux avances de la métropole. Nous pensâmes dans le temps que nous commettions là une grande faute, une faute qui pouvait changer le cours des événements pour ce pays, nous éloigner de la voie de la conciliation qui paraissait s'ouvrir devant nous pour nous faire entrer dans une rude et épineuse carrière de troubles sans fin. Nos prévisions ne se sont que trop bien réalisées jusqu'à présent dans l'enchaînement des nouvelles difficultés survenues depuis. Le refus de la Chambre d'Assemblée de voter les subsides demandés a été suivi du refus par le Conseil Législatif de passer nombre de lois populaires. Le refus de ces lois a entraîné le refus de la part de la Chambre de procéder aux affaires, et ce dernier refus a provoqué le vote de crédit à même le trésor impérial. Et enfin, le rejet de la Chambre, à sa dernière session, de l'adresse proposée par M. Taschereau, dans le but d'ôter au parlement impérial le prétexte ou la raison de s'emparer de nos deniers, va probablement amener la prise de ces deniers sous l'autorité d'un acte du parlement impérial. Pendant ce temps-là, voici que les agitateurs soulèvent et organisent jusqu'aux jeunes gens et aux femmes, sans doute pour rendre avec usure le change aux autorités métropolitaines. C'est ainsi que d'insistance en rigueur et de rigueur en insistance, on marche, marche, marche, depuis une couple d'années, et nous ne pouvons marcher bien longtemps encore de cette manière sans nous trouver arrêtés quelque part — mais arrêtés entre la mitraille d'un côté et le déshonneur de l'autre. Bien des gens ouvriront les yeux alors, et il ne sera plus temps, — et l'on maudira bien vainement les hommes que l'on déifie

aujourd'hui. Il vaudrait mieux les arrêter maintenant, et c'est au bon sens du peuple à faire cela.

Il qualifie d'acte de démence la déclaration d'indépendance lancée par les « Fils de la Liberté » (*Le Canadien*, 9 octobre 1837).

S'il faut en croire les journaux de Montréal, nos affaires vont se trouver bientôt dans un état qui les simplifiera de beaucoup, car les habitants du pays auront à choisir entre la paix et la guerre civile, entre la Reine et M. Papineau, entre les États-Unis et l'Angleterre. Les Fils de la Liberté, au su de leurs pères sans doute, viennent de lancer dans le public une déclaration d'indépendance, pour valoir ce que de droit à la première occasion. Le Comité central des Deux-Montagnes va établir des tribunaux de justice et mettre la milice en état d'activité, et l'on doit s'attendre à ce que la convention des cinq comtés qui doit s'ouvrir le 23 courant au village Papineau à St-Charles ne restera pas en arrière. Or, c'est là tout un gouvernement. Reste maintenant à savoir si le gouvernement actuel fera acte de démission paisible entre les mains du nouveau. Si tout cela n'est pas une farce ridicule, ce sera bien une terrible tragédie. Nous mettrons au plus tôt sous les yeux de nos lecteurs les pièces du drame, farce ou tragédie, qui va commencer ; et en attendant, nous dirons que s'il y a dans la conduite des agitateurs de Montréal sagesse et patriotisme, s'il y a dans cette conduite autre chose que de la démence et un fatal aveuglement, nous renonçons à tout jamais à calculer le cours des événements politiques en ce pays.

Le 13 novembre, après avoir publié l'adresse des Six-Comtés, il lance aux Patriotes un dernier appel vraiment pathétique, au nom « de notre honneur national menacé, au nom de nos libertés et franchises politiques également menacées » (13 novembre 1837).

... Maintenant nous demanderons aux notabilités des parties nombreuses et importantes du pays, qui n'ont pas approuvé l'agitation et les procédés extrêmes de certains Comtés, et qui ont vu l'intérêt du pays dans une marche plus réfléchie, nous leur demandons, disons-nous, si les habitants de leurs endroits sont prêts

à entrer dans la carrière révolutionnaire que les Six Comtés viennent d'ouvrir. S'ils sont prêts, eh bien, qu'ils le disent ; que le gouvernement sache que pour obtenir *toutes* nos demandes, nous sommes *tous* prêts à *tout* risquer. Peut-être que la Métropole, cédant aux influences morales si puissantes aujourd'hui en faveur des peuples qui cherchent à améliorer leur existence politique, reculera devant l'odieux d'écraser un peuple qui demande plus de liberté qu'il n'en a. Nous dirons cependant que l'on doit peu fonder sur l'espoir que la Métropole cède à cette considération ; elle nous écrasera donc à la fin, car elle est toute-puissante et nous sommes faibles et sans appui ; mais nous pourrions dire après une victoire vigoureusement disputée : « nous avons tout perdu, fors l'honneur ». [...] En résumé, si nous opposons une résistance vigoureuse aux forces Métropolitaines qui se déploient, laquelle résistance ne peut avoir lieu sans un soulèvement général et spontané, nous courrons bien le risque de tout perdre, libertés politiques et droits nationaux, mais nous conservons notre honneur ; si nous n'opposons aucune résistance, ou une résistance toute faible, nous perdons nos libertés politiques et nos droits nationaux, et de plus nous perdrons notre honneur [...].

Nos lecteurs, qui nous ont vus jusqu'à présent prêcher la paix et le respect pour l'ordre établi, sont peut-être surpris de nous voir prêcher indirectement la guerre et la révolution. Il faudrait donc se battre, selon vous, nous demandent-ils ? — Oui, lecteurs, il le faudrait, et coûte que coûte, si vous aviez concouru à l'agitation dont la dernière manifestation est l'adresse des six comtés que nous publions aujourd'hui, et dont le fruit le plus récent, et qui n'est peut-être pas le dernier malheureusement, est l'émeute déplorable qui a failli encore une fois ensanglanter les rues de Montréal... si vous aviez participé à cette agitation, et qu'ainsi vous lui eussiez donné le caractère d'universalité qu'elle n'a pas, il faudrait se battre, acteurs, non pour vaincre, nous croyons la victoire impossible, mais pour mettre l'honneur du peuple Canadien à l'abri, car l'honneur avant tout [...].

Il nous reste encore un moyen de salut, un moyen de réparer tout le mal qui a été fait, et de prévenir celui qui ne l'a pas encore été. Ce moyen, nous l'avons déjà indiqué, et il consiste à guérir le mal

par un procédé semblable à celui qui l'a produit, mais l'application d'une composition contraire. C'est par des assemblées publiques qu'on a fait croire au loin que nous voulions la révolution, et que l'on a mis notre honneur en danger dans le cas où l'on n'opposerait pas une résistance vigoureuse aux préparatifs du gouvernement ; c'est par des assemblées publiques que nous proposons de mettre notre honneur à l'abri, en déclarant que c'est contre le gré de la grande majorité du peuple qu'a été agitée la question d'une résistance armée à l'autorité de la Métropole ; que tout en voulant la réforme, le peuple n'a jamais eu l'intention de la conquérir de vive force, mais seulement par les voies paisibles, légales et constitutionnelles...

Nous sommes des Réformistes, nous cessons d'être des Révolutionnaires, et dans cette position nous pouvons braver tout le mauvais vouloir de la Bureaucratie Métropolitaine et de l'Oligarchie Coloniale réunies ; on pourra résister encore quelque temps à nos plus justes demandes, mais on n'osera pas nous arracher notre Chambre d'Assemblée, le principal moyen de les faire réussir à la fin, et dans un avenir plus rapproché qu'on ne pense. Révolutionnaires au contraire, le Parlement accordera tout aux Ministres et à l'Oligarchie locale [...]

Honneur au Comté qui le premier entrera dans la voix (*sic*) que nous venons de tracer, honneur à ceux qui le suivront, car ils seront appelés Sauveurs de la Patrie.

À la veille de l'insurrection, il prédit de façon très juste les funestes conséquences de cette agitation insensée (*Le Canadien*, 22 nov. 1837).

Si l'on peut sortir de la présente tourmente sans être écrasé, puisse-t-elle être pour ceux qui n'ont pu la prendre dans l'histoire où elle est écrite à chaque page une leçon éternelle de la folie qu'il y a d'agiter le peuple, de mettre en question les principes fondamentaux de l'ordre social établi, à moins que l'oppression ne se fasse sentir directement aux gouvernés et qu'il ne reste d'autres alternatives qu'un dur et déshonorant esclavage et la résistance à main armée. L'agitation qui a été excitée en ce pays a eu pour conséquence de

mettre une partie de la population en opposition ouverte au gouvernement. Or, qui nous dira maintenant que le gouvernement actuel, avec tous ses défauts, n'est pas de beaucoup préférable à l'état de choses qui existe aujourd'hui dans le district de Montréal. Le plus mauvais gouvernement ne vaudrait-il pas mieux que l'anarchie qui étroit aujourd'hui la partie supérieure de la province. Encore si à l'anarchie devait succéder un état de liberté ; mais non, elle sera suivie, ici comme ailleurs, du despotisme militaire. Ce n'est pas tout. Après que l'épée du soldat aura tranché les mille têtes de l'anarchie, viendra ensuite la loi qui armera le pouvoir de moyens répressifs qui devront nécessairement retarder le progrès de la cause libérale. [...] Ainsi, nous verrons peut-être dans peu le gouvernement revêtu de pouvoirs extraordinaires dont bien certainement ses créatures abuseront. Qui aura été la cause de tout cela ? la funeste agitation que l'on a imprudemment excitée dans le pays et que les chefs ne sont peut-être plus en état de contrôler. Encore une fois, que ce soit au moins une leçon pour l'avenir si la providence nous réserve un avenir, ce qu'il faut encore espérer.

Au lendemain du soulèvement qui se soldait par un échec complet pour les « patriotes », E. Parent croit qu'il importe, pour prévenir des représailles trop sévères, de faire voir au gouvernement anglais la portée restreinte du soulèvement (*Le Canadien*, 15 déc. 1837).

Nos ennemis vont exagérer l'importance de l'insurrection. Si le gouvernement voulait en croire aujourd'hui l'oligarchie, dans chaque Canadien il verrait un rebelle, un traître [...] L'oligarchie désirerait que tous les Canadiens ne fussent qu'une tête pour les abattre d'un seul coup, aujourd'hui qu'elle se flatte de conduire le bras du géant métropolitain... Or, il est de notre devoir de déclarer hautement qu'une partie des nôtres ont été trompés par des hommes frappés eux-mêmes de vertige, entraînés peut-être par le torrent auquel ils avaient imprudemment ouvert la digue sans prévoir la force irrésistible de son aveugle débordement. [...] On devra nous en croire, nous qui, en élevant aujourd'hui la voix, nous faisons une bien pénible violence, puisqu'il nous faut passer condamnation contre des compatriotes dont plusieurs ont souvent attiré notre

admiration et notre reconnaissance et qui tous ont jusqu'à ci-devant travaillé avec nous à l'œuvre de la réforme et de la régénération politique.

Si l'on examine les causes qui ont provoqué le soulèvement, l'on est en mesure d'établir un partage plus équitable des responsabilités (*Le Canadien*, 12 février, 1838).

On excusera plus facilement l'erreur et la folie de nos « patriotes », si l'on veut bien voir qu'au fond des actes politiques des deux partis qui sont aux prises depuis longtemps en ce pays, se trouve de part et d'autre un sentiment de jalousie nationale : sentiment légitime chez les Canadiens, parce qu'il tend à conserver ce qui leur appartient de bon droit ; sentiment coupable chez leurs adversaires, parce qu'il tend à dépouiller autrui d'un bien qui est à lui, et dont la Métropole a garanti la conservation : nos institutions, notre langue et nos lois.

Il ne faut pas oublier le principe de privilèges, de favoritisme et de monopole exercé par la faction oligarchique (*Le Canadien*, 18 juin 1838).

Ainsi, nous ne disons pas que les auteurs principaux des troubles sont innocents ; mais nous disons qu'ils ont des moyens d'excuse à faire valoir en leur faveur, et nous prétendons que les « loyaux » par excellence, ceux qui font sonner le plus haut leur dévouement à la Mère-Patrie, ont à porter une bonne partie du blâme résultant de ces troubles.

S'il recommande la clémence au gouvernement, E. Parent, d'autre part, rappelle aux insurgés qu'il est de leur intérêt de souffrir avec patience et d'attendre avec confiance un meilleur avenir (*Le Canadien*, 8 août 1838).

Que gagnerait-on après tout à entretenir des sentiments d'aigreur et de défiance contre le gouvernement ? à retarder l'époque du rétablissement de l'ordre constitutionnel, et avec lui le retour de la confiance et du crédit dans le commerce et l'industrie, voilà tout.

Oublions donc le passé ; passons même dans le présent par-dessus certains faits qui, interprétés rigoureusement, peuvent blesser notre susceptibilité ; rallions-nous en masse autour de l'Envoyé de la Métropole (Lord Durham), donnons-lui des garanties de notre appui, si ses mesures s'accordent avec ses déclarations.

Malheureusement, le projet d'« anglification » et d'union des Canadas contenu dans la Proclamation de Durham devait mettre de nouveau le feu aux poudres. Lors de ce second soulèvement, qui se produisit dans le sud du district de Montréal, E. Parent demanda à l'Exécutif d'agir comme pacificateur et non comme vengeur (*Le Canadien*, 7 nov. 1838).

Que faire maintenant ? Entreprendre de parler raison à des partis politiques qui en sont aux mains, ce serait prêcher dans le désert. Mais il y aurait peut-être un moyen d'empêcher le mal de s'aggraver et de se propager ; ce serait de faire entendre à l'Exécutif qu'il a un autre rôle que celui de combattant et de vengeur à remplir dans la lutte actuelle, c'est celui de pacificateur. De grâce, pas de pillage, pas d'incendies comme l'année dernière. Pas d'arrestations arbitraires non plus, ni de rigueurs inutiles, et pour les éviter, surveillance rigide sur les procédés des autorités subordonnées qui sont ordinairement des partisans politiques violents. Le Gouvernement ne doit pas oublier qu'un homme injustement persécuté, crée toute une famille d'ennemis, et souvent davantage.

On n'écouta pas ces sages conseils. La répression fut plus cruelle encore qu'en 1837. E. Parent le déplore (*Le Canadien*, 14 déc. 1838).

On veut étouffer la révolution à son berceau. Erreur ; ce n'est pas avec le fer et le feu qu'on y réussira. User d'extrêmes rigueurs aux premières manifestations révolutionnaires dans une colonie située comme le Canada, c'est vouloir précipiter l'époque de l'Indépendance et rendre la lutte beaucoup plus longue et beaucoup plus calamiteuse pour les deux côtés.

Pour les patriotes, la cause de la réforme semblait gravement compromise. Cependant, E. Parent, confiant dans la bonté de la cause qu'il défendait ne désespérait pas d'obtenir justice de la Mère-Patrie (*Le Canadien*, 14 nov. 1838).

Obligé à plus de réflexion, nous essayons, nous, de parler le langage de l'histoire, de représenter au gouvernement les hommes et les choses comme la postérité en parlera. Heureux et pour nous et pour lui, s'il ne se laisse pas entraîner aux excitations perfides du moment et s'il n'abuse pas de sa seconde victoire.

L'Acte d'Union

Les événements de 1837-38 avaient donné le coup de mort à l'Acte Constitutionnel de 1791, qui fut d'abord remplacé par le « Conseil Spécial » créé en 1838. Deux ans plus tard, soit le 23 juillet 1840, une nouvelle Constitution, connue sous le nom d' « Acte d'Union », était votée par le parlement britannique ; elle entra en vigueur pour les deux Canadas le 10 février 1841.

Etienne Parent, d'abord, se révolte à l'idée de l'Union et en montre les dangers (*Le Canadien*, 27 janvier 1840).

[Retour à la table des matières](#)

L'injustice des conditions de l'Union, telle même que semblent vouloir nous la donner les Ministres de sa Majesté, est trop palpable, et ceux qui, comme nous, auraient été disposés à l'accepter comme un pis-aller, à cause des avantages qui pouvaient en résulter sous certains rapports, doivent désespérer maintenant d'obtenir jamais ces avantages. Comment pourrions-nous espérer de l'harmonie, de la confiance, de la coopération de la part de gens qui n'ont pas trouvé un mot de sympathie pour nous, qui n'ont montré pour nous que du mépris, qui n'ont vu dans notre Union qu'un vil objet de spéculation et d'intérêt sectionnaire, et qui, non contents de nous piller, de nous faire payer leur dette, poussent l'injustice jusqu'à vouloir proscrire notre langue et la bannir des Conseils de l'État et des Tribunaux. De pareilles prétentions font trop bien voir l'esprit qui anime notre futur conjoint pour espérer une Union heureuse.

Dans un vigoureux article, il proteste contre l'une des clauses les plus vexatoires de l'Acte d'Union, celle qui proscriit l'usage de la langue française dans les écrits et les actes officiels du Parlement (*Le Canadien*, 30 décembre 1840).

Sera-ce l'acte d'un siècle de justice et de libéralité que la proscription, dans les procédés législatifs d'un gouvernement

représentatif, de la langue maternelle de la moitié sinon de la majorité de la population du pays soumis à ce gouvernement ?

Si les partisans de l'Union dans le Bas-Canada n'étaient aveuglés par les plus grossiers préjugés, loin de vouloir proscrire la langue française, cette langue dont la connaissance est si avantageuse sous tous les rapports, ils chercheraient au contraire à en étendre et encourager l'étude ; ils féliciteraient le Canada de posséder le double foyer des deux premières langues du monde moderne, qui sont devenues les premiers interprètes des sciences et des arts, et des droits de l'homme ; ils verraient en outre les immenses avantages futurs que retirerait le Canada de deux langues parlées et usuelles, de deux langues qui peuvent tant faciliter nos rapports commerciaux et autres non seulement avec les deux plus grandes nations de l'Europe, mais de plus avec toutes les parties du monde.

Mais non ; de misérables jalousies et préjugés nationaux ont étouffé chez nos adversaires non seulement le sentiment de la justice, mais même la perception d'avantages présents et futurs de la plus haute importance pour eux et leur pays. Dans leur aveuglement, ils ne voient même pas qu'ils travaillent à se mettre eux et leur race dans une position d'infériorité vis-à-vis de l'autre race.

La langue française a pris de telles racines dans le Bas-Canada que rien au monde ne saurait l'en extirper. La proscription dont on veut la rendre l'objet ne pourra guère, comme toutes les intolérances et les persécutions, avoir d'autre effet que d'y faire tenir le peuple avec plus d'opiniâtreté que jamais ; d'un attachement naturel, on va faire une religion, un fanatisme. Le plus qui puisse arriver, c'est que les hommes intelligents, parmi la population française, les classes industrielles et professionnelles, les têtes ardentes et ambitieuses s'attacheront à se rendre parfaitement familiers avec la langue anglaise, et se trouveront ainsi avec deux moyens d'avancement, deux instruments de prospérité, et deux sources de jouissances, tandis que les hommes de l'autre race n'auront qu'un de ces moyens, qu'un de ces instruments, qu'une de ces sources.

C'est ainsi que dans l'ordre immuable de la providence, l'injustice tourne presque toujours contre ses auteurs.

Aux yeux d'Étienne Parent, le régime de l'Union ne peut être que provisoire. Il prévoit que le Canada deviendra une « Confédération » : ce qui se réalisera 25 ans plus tard (*Le Canadien*, 16 février 1842).

Il y a 60 ans, les États-Unis ne comptaient que trois millions d'âmes ; ainsi ils ont presque sextuplé dans cet espace de temps. En augmentant dans les mêmes proportions d'ici 60 ans, ils auraient au bout de ce temps plus de 100,000,000 d'âmes.

De la considération de l'avenir, sous ce rapport, doit découler une utile leçon pour nos gouvernants, qui doivent voir la nécessité qu'il y a pour eux d'élever dans l'affection du peuple de ces colonies un rempart solide contre la pression de la masse énorme de population qui pèsera bientôt sur nos frontières. La création d'une nationalité assise sur de larges bases et nourrie de grandes espérances serait, à notre avis, le seul moyen d'empêcher ces colonies d'être entraînées dans le tourbillon de l'Union Américaine.

Lord Durham a eu l'idée d'abord. Une confédération composée des deux Canadas et des Provinces du golfe, avec une législature locale pour chaque province sur le modèle de l'Union Américaine, est un plan qu'on ne devrait pas perdre de vue.

L'union des Canadas nous a toujours paru être un acheminement à l'absorption de ces Provinces par les États-Unis ; mais il en serait tout autrement d'une Confédération de toutes ces Provinces, qui seraient par là mises dans la voie d'un avenir grand et certain, et travailleraient en conséquence à l'accomplissement de leur mission ou destinée, celle de fonder un empire ou un état puissant sur les eaux du fleuve et du golfe St-Laurent. Maintenant, qui peut dire où nous allons, à quoi aboutiront nos efforts qui se consomment maintenant en vaines disputes de rivalité ? [...]

Des gens que les faits historiques les plus parlants ne savent instruire ; qui ferment les yeux sur les circonstances morales et sociales les plus patentes ; pour qui le passé, le présent et l'avenir sont sans enseignement, que pourraient faire auprès d'eux les exhortations de l'humble journalisme. Puisque nos gouvernants ne savent que vivre au jour la journée, et que nous ne pouvons leur ouvrir les yeux, laissons-les faire, et bornons-nous à adoucir les cahotements et les froissements de la voie rétrécie dans laquelle ils nous condamnent à marcher avec eux. Cependant, par l'union entre nous, par une éducation morale, politique et industrielle forte et universelle, mettons au moins nos enfants en état de n'être pas engloutis dans le grand cataclysme qui doit nécessairement détruire, dans un avenir plus ou moins prochain, l'ordre de choses absurde établi par l'Acte d'Union.

Etienne Parent avait siégé comme député du Saguenay pendant un an. En 1842, il démissionne à cause d'une surdité contractée durant son séjour en prison. Le 21 octobre de la même année, il quitte la direction du *Canadien* pour occuper le poste de Greffier du Conseil Exécutif. Voici quelques extraits du message d'adieu qu'il adresse à ses fidèles lecteurs (*Le Canadien*, 21 octobre 1842).

Les événements qui viennent d'ouvrir à notre cher pays une ère nouvelle et pleine d'espérances, vont changer les rapports qui ont existé entre nous depuis une douzaine d'années. Appelé à former partie des nouveaux arrangements, j'ai cru, dans la voix du digne représentant de notre bien-aimée souveraine, reconnaître la voix même de mon pays : c'est dire que j'ai obéi ; car j'aime à croire que mes compatriotes me rendront la justice de reconnaître que, si dans la carrière toujours si difficile du journalisme et qui, dans la période que nous venons de parcourir, n'a pas été sans époques critiques et dangereuses, j'ai pu commettre quelques erreurs, elles doivent être rangées au nombre de celles

[...] *quas aut incuria fudit
aut humana parum cavit natura* [...]

et nullement au manque de dévouement envers mon pays. Que l'on

accuse ma tête si l'on veut, mais que l'on acquitte mon cœur et je me croirai assez récompensé de douze années de travaux durs et incessants, comme je me trouverai assez récompensé de ceux qui m'attendent dans ma nouvelle carrière, si l'on veut bien croire que je n'y suis entré qu'avec la pensée unique de ma vie tout entière, celle d'être utile à mon pays autant que me le permettraient les positions où me placerait la providence !

Lorsque je suis entré dans la vie politique, le gouvernement de notre pays reposait sur une base vicieuse qui devait s'écrouler tôt ou tard en s'entourant de ruines ; le gouvernement était embarqué dans une fausse voie, qui ne pouvait conduire qu'à un abîme. En effet, l'édifice gouvernemental s'est écroulé, et nous avons sondé les profondeurs de l'abîme, et ses échos ont répété bien des plaintes et des sanglots, ses gouffres ont recélé de bien grandes et indicibles douleurs, et ses parois ont ruisselé de larmes et de sang.

Mais éloignons ces tristes souvenirs et tournons les yeux vers l'heureuse révolution qui a succédé à nos malheurs ; remercions le Ciel de nous avoir envoyé un homme pour réparer nos maux passés et prévenir le retour de semblables maux dans l'avenir ; [...] un homme qui a compris les enseignements que présentait le passé et qui, en faisant cesser l'anomalie d'un gouvernement représentatif opérant dans un intérêt fractionnaire et à l'encontre du vœu populaire, a posé son gouvernement sur la base large et solide de l'opinion générale, condition indispensable du système représentatif, sans laquelle ce système ne peut produire qu'un état social pire encore que le despotisme pur et avoué.

Je n'ai pas besoin de vous dire, Messieurs, que je crois fermement que telle est la portée des changements qui viennent de s'opérer, ordre de choses qui a déjà produit d'heureux fruits et qui doit en produire de plus heureux encore ; que sans cette intime conviction, je serais resté dans la politique militante tant que ma main aurait pu tenir une plume, et que si mes prévisions pouvaient être trompées, je ne serais pas le dernier à répondre à l'appel de la patrie, à quelque poste qu'il lui plût de m'appeler.

DEUXIÈME PARTIE

LE SOCIOLOGUE

[Retour à la table des matières](#)

De 1846 à 1852, Étienne Parent a donné à Québec et à Montréal une série de neuf conférences publiques qui furent ensuite publiées.

L'on trouvera dans cette seconde partie des extraits substantiels de chacune de ces conférences au moyen desquelles il a voulu poursuivre l'œuvre d'éducation populaire qu'il avait entreprise auprès de ses compatriotes au cours de sa carrière comme journaliste.

C'est lui-même qui le déclarait au début de l'une de ces « lectures publiques » : « C'est sur un sujet étroitement lié à notre nationalité qu'en 1846, je donnai ma première lecture publique, et toutes celles qui l'ont suivie s'y rattachent d'une manière plus ou moins étroite. Et pendant douze années de journalisme passées bien agréablement au milieu de vous, j'ai écrit, ayant devant les yeux et dans le cœur aussi, l'épigraphe : « Nos institutions, notre langue et nos lois. » Le sujet dont je vais vous entretenir n'est pas étranger non plus à cette pensée de toute ma vie. »¹

¹ Considérations sur le sort des classes ouvrières (1852).

I — L'industrie

Extraits d'une conférence prononcée par Étienne Parent devant l'Institut Canadien de Montréal, le 22 janvier 1846, et intitulée : « *L'industrie considérée comme moyen de conserver notre nationalité.* »

[Retour à la table des matières](#)

Les moyens de maintenir notre nationalité peuvent se diviser en trois classes : moyens religieux, moyens politiques, moyens sociaux. [...] Mon intention n'est pas de vous parler des deux premiers ; ma tâche serait trop longue et peut-être trop délicate. [...] Venons-en aux moyens, que j'appellerai sociaux, c'est-à-dire, à ceux que les particuliers, en tant que membres de la société, peuvent employer en dehors de l'action religieuse ou politique. [...] (p. 5)

C'est ce que je vais vous demander en vous sollicitant d'ennoblir la carrière de l'industrie, en la couronnant de l'auréole nationale ; et cela, dans un but tout national, car de là je veux tirer un moyen puissant de conserver et d'étendre notre nationalité. Je viens vous supplier d'honorer l'industrie, de l'honorer non plus de bouche, mais par des actes, mais par une conduite tout opposée à celle que nous avons suivie jusqu'à présent et qui explique l'état arriéré où notre race se trouve dans son propre pays. [...] (p. 9)

Oui, nous avons encore des restes de ce préjugé qui régnait autrefois chez la nation dont nous descendons contre le travail des mains, voire même contre toute espèce de travail ou d'industrie, où un noble cachait son écusson, lorsqu'il se trouvait obligé de s'occuper de quelque négoce, où la robe même avait peine à trouver grâce.

Maintenant et chez nous, on ne peut plus, Dieu merci, viser à la noblesse ; mais l'on veut être homme de profession ; c'est encore l'amour des parchemins. Disons-le, on méprise l'industrie.

S'il en était autrement, verrions-nous tous les jours nos industriels aisés s'épuiser pour faire de leurs enfants des hommes de profession médiocres, au lieu de les mettre dans leurs ateliers ou dans leurs comptoirs, et d'en faire d'excellents artisans ou industriels ? Verrions-nous ceux d'une classe plus élevée préférer voir leurs enfants végéter dans des professions auxquelles leurs talents particuliers ne les appellent pas ou, ce qui est pis encore, leur préparer une vie oisive, inutile à eux et à leurs pays, au lieu de les mettre dans la voie de quelque honnête et utile industrie ? (p. 9)

Pour assurer l'avenir de notre peuple « qui n'est inférieur à aucun autre sous le rapport de l'intelligence », il importe de faire disparaître ce funeste préjugé (p. 10) :

Une nationalité, pour se maintenir, doit avoir pour point d'appui des hommes réunis en société, et ces hommes doivent posséder une importance sociale égale, pour le moins, à toute force dénationalisatrice qui agit soit au-dedans, soit du dehors.

Or, qui fait la puissance sociale surtout en Amérique ? Il n'y a pas à s'y méprendre, c'est l'industrie. Il ne pouvait en être autrement dans ce monde que l'on appelle nouveau, où le plus grand obstacle à surmonter pour les Européens qui y abordèrent, était une nature vierge et sauvage qu'il s'agissait de réduire en servage. [...] Ce n'était pas des guerriers qu'il leur fallait, mais de paisibles et vigoureux artisans ; la hache et non l'épée, voilà l'arme qui a fait la vraie conquête de l'Amérique.

C'est donc l'industrie qui est la fondatrice des sociétés civilisées d'Amérique, et si les fondateurs des sociétés européennes furent, et si leurs descendants sont encore les nobles d'Europe, les industriels, les hommes du travail manuel dirigé par l'intelligence, voilà les nobles d'Amérique. [...] (p. 11)

Quelle puissance sociale conserverons-nous, acquerrons-nous, si nous continuons à user notre énergie dans des luttes ingrates, tandis que nous laissons à une autre origine la riche carrière de

l'industrie ? Nous avons bien nos hommes de peine, nos artisans mercenaires, mais où sont nos chefs d'industrie, nos ateliers, nos fabriques ? Avons-nous dans le haut négoce la proportion que nous devrions avoir ? et nos grandes exploitations agricoles, où sont-elles ? Dans toutes ces branches, nous sommes exploités ; partout nous laissons passer en d'autres mains les richesses de notre pays, et partant le principal élément de puissance sociale. [...] (p. 12)

Il faut se garder de prononcer contre les classes industrielles un jugement d'infériorité intellectuelle (p. 17) :

En fait d'intelligence, il en faut très souvent, pour atteindre à l'éminence dans la carrière de l'industrie, plus que pour exercer avec succès une profession libérale. Ce seront, si vous voulez, des facultés intellectuelles différentes appelées en exercice dans l'un et l'autre cas, mais la somme d'intelligence requise pourra être aussi forte dans un cas que dans l'autre. Et qui a jamais été chargé de régler les titres de noblesse et de préséance entre les différentes facultés intellectuelles de l'homme ?

L'homme donc qui s'élève par l'industrie doit avoir autant de droit à notre considération que celui qui brille dans une profession quelconque. [...] Qu'il ne craigne pas de lever la tête, il est le père de l'Amérique civilisée ; sans lui, nous ne serions pas.

Éloge de l'agriculture qu'il considère comme la plus importante des industries :

C'est à toi surtout, homme des champs, à te redresser devant tous les autres, toi le nourricier de l'état ! (p. 17)

Ce n'est que la science moderne qui nous a appris que l'agriculture était la première des sciences, comme sous le rapport industriel elle était reconnue depuis longtemps comme la première des industries. [...] (p. 17)

Il y aurait beaucoup à dire sur les moyens à prendre pour imprimer l'élan à l'industrie canadienne dans ses différentes branches, et surtout dans la plus importante de toutes, l'agriculture.

Oui, Messieurs, l'agriculture qui, dans nos anciens établissements, se traîne ignoblement dans l'ornière d'une routine surannée et qui, pour cela même et par d'autres causes, ne fait que de lents et timides progrès vers la conquête du sol vierge qui nous environne de toutes parts.

Hélas ! je vous le demande, qu'a-t-on fait pour l'avancement de notre agriculture ? Voter de l'argent pour permettre aux sociétés d'agriculture de donner des prix. — À qui ? À des gens qui ne connaissent que les procédés d'une vieille routine [...] Faites donc d'abord des agriculteurs, et ensuite vous entretiendrez l'émulation en donnant des prix aux plus méritants. [...] (p. 15)

Nous sommes dans un monde où tout se meut, s'agite, tourbillonne. Nous serons usés, broyés, si nous ne remuons aussi. (p. 16)

II — L'économie politique

Extraits d'une conférence prononcée par Étienne Parent devant l'Institut Canadien de Montréal, le 19 novembre 1846, et intitulée : « *Importance de l'étude de l'Économie politique.* »

[Retour à la table des matières](#)

Nous aurions bien d'excellents sujets pour l'agriculture, pour le commerce, et pour toutes les autres branches de l'industrie, et par là un moyen d'attirer à nous les richesses et de les répandre autour de nous ; nous aurions en un mot les éléments de la puissance et de l'influence sociales qui nous appartiennent. Mais ces grands intérêts que nous venons de créer, il faut les conserver, les augmenter ; il faut les tenir au niveau des intérêts rivaux, tant au milieu de nous qu'autour de nous, tant au-dedans qu'au dehors ! Il y a plus, il

faudra les avancer, les protéger contre les préjugés, les idées fausses qui nous viennent des temps où l'on ignorait les principes de la science qui préside à tous ces grands intérêts sociaux.

Or, Messieurs, c'est ce que nous ne pouvons faire qu'en autant que nous aurons parmi nous des hommes profondément versés dans l'étude de l'économie politique et dans l'application éclairée des principes qu'elle enseigne. (p. 22)

Il s'agit d'une science nouvelle ; il y aurait lieu de s'étonner si elle était bien répandue chez nous. Elle est pourtant d'une importance capitale dans un jeune pays comme le nôtre. Étienne Parent exhorte donc la jeunesse à délaïsser les lectures de pur agrément pour se livrer à l'étude de l'économie politique (pp. 23-28) :

Le temps n'est plus où, pour soutenir la lutte avec honneur ou avantage, il suffisait à nos hommes publics d'avoir du courage, du dévouement, de l'éloquence, et une grande connaissance du droit naturel, politique et constitutionnel. Le temps n'est plus en outre où, par notre masse seule, nous pouvions tenir en échec les éléments sociaux et politiques qui nous étaient opposés dans une lutte qui avait pour objet les principes mêmes du gouvernement. Notre machine gouvernementale est maintenant régulièrement organisée, c'est-à-dire que les principes qui doivent en régler le fonctionnement sont arrêtés et reconnus, ce qui ne veut pas dire cependant que tout est pour le mieux dans l'arrangement politique actuel. [...] (p. 29)

Mais la lutte n'est pas finie, et ne finira même jamais sous notre système de gouvernement ; elle a seulement changé de terrain. Des hautes théories gouvernementales, elle est descendue aux questions d'intérêt matériel qui, pour la masse des peuples, sont souvent d'une importance plus grande que les premières. Nous nous sommes battus pendant un demi-siècle sur la forme que devait avoir l'habitation commune ; et maintenant que ce point est réglé, chacun va travailler de son côté à y occuper la meilleure place qu'il pourra. Les mille et un intérêts divers qui remplissent la société vont se

mettre à l'œuvre pour rendre chacun sa position de plus en plus meilleure, ou de moins en moins mauvaise.

Et dans cette nouvelle lutte, il faudra non moins de talents et de lumière que dans l'autre ; seulement, il en faudra d'un ordre un peu différent, sous certains rapports, de ceux que réclamait la lutte qui a précédé, et qu'il faut s'empresse d'acquérir, car sur la nouvelle arène comme sur l'ancienne, encore plus peut-être, la victoire devra rester aux plus habiles ; encore autant et plus que naguère, il faudra que nous ayons deux fois raison, et que nous soyons deux fois capables de le démontrer. Ainsi l'a voulu la Providence, qui nous a jetés dans ce coin du globe, pour y vivre au milieu de populations étrangères, dont nous ne pouvons attendre beaucoup de sympathie. Ne murmurons pas cependant ; car qui peut sonder les secrets de la Providence ? qui nous dira qu'elle n'a pas de grands desseins sur nous, et que les épreuves auxquelles elle soumet notre adolescence ne préparent pas notre virilité à quelque glorieuse destinée sur ce continent ? Au reste, quel que soit le sort que nous réserve l'avenir, sachons nous en rendre dignes s'il doit être bon, et s'il doit être mauvais, faisons en sorte de ne pas l'avoir mérité ; tel est le devoir de chaque génération, de chaque individu. Et ce devoir, nous le remplirons en entretenant dans nos cœurs le feu sacré d'une noble émulation qui nous fera nous maintenir en tout dans tous les temps au niveau des populations qui nous environnent. [...] (pp. 29-30)

En parlant, il y a quelques moments, de la lutte politique vive et constante qui s'est prolongée jusqu'en 1840 et dont sont résultés les arrangements gouvernementaux actuels, je crois en avoir assez dit pour faire sentir qu'il n'était guère possible que nos hommes publics, avant l'époque présente, pussent se livrer à des études longues et suivies sur l'économie politique. Vos devanciers depuis '91, dirais-je à ceux de la nouvelle génération, ont eu à combattre pour la liberté politique, pour les conséquences pratiques du gouvernement représentatif dont, jusqu'à tout récemment, nous n'avions que le nom. Ils ont créé, développé, organisé la puissance populaire, et lui ont acquis le degré d'influence et d'action dont elle jouit aujourd'hui dans le gouvernement ; action et influence qui sont telles, comparées à ce qu'elles étaient sous l'ancien ordre de choses, qu'elles constituent une véritable révolution dans notre état

politique. Cela, vous le savez, est le fruit de rudes et incessants travaux qui ont dû consumer toutes les forces morales et intellectuelles de vos aînés. Comment alors aurait-on pu se livrer à l'étude d'une science qui demande beaucoup de temps, et encore plus de calme dans l'esprit pour être étudiée à fond ? Et eût-on pu ravir aux occupations ordinaires de la vie, le temps de l'étudier, on eût manqué de cette tranquillité dans l'état, nécessaire à l'application des vérités qu'elle enseigne. D'ailleurs, le champ de l'économiste était beaucoup plus resserré alors que la mère-patrie se réservait le règlement de notre commerce : nouveau motif, nouvelle excuse pour les anciens de ne s'être pas occupés particulièrement d'études économiques.

Ainsi, Messieurs de la jeune génération, point de reproches ; soyez indulgents, soyez justes. Au prix de longs et rudes travaux de vos aînés, vous voilà entrés dans la terre promise ; ils ont fait leur tâche, à vous maintenant de faire la vôtre. Ils ont sacrifié leur temps, leur énergie, leur influence à cette grande conquête, à vous maintenant de la faire profiter. Ils ont dû être tribuns, soyez hommes d'État, économistes éclairés. De cette manière, vous vous présenterez sur l'arène avec l'armure convenable. (pp. 33-34)

III — Le travail

Extraits d'une conférence prononcée par Étienne Parent devant l'Institut Canadien de Montréal, le 23 septembre 1847, et intitulée : « *Du travail chez l'homme.* »

[Retour à la table des matières](#)

C'est une bien étrange aberration de l'esprit humain chez certains peuples et dans certains siècles, que le travail ait été un objet de mépris, tandis que l'oisiveté était préconisée, honorée ; que l'on ait cherché à échapper à l'un, non pas seulement à cause des fatigues qu'il entraîne, mais par une certaine honte qu'on y attachait tandis que l'on soupirait après l'autre, non pas tant à cause des prétendues

douceurs qu'elle procure que de l'honneur et la considération dont elle était follement entourée.

Mais si l'homme a été créé pour travailler — et c'est admis, et si ce ne l'était pas, c'est démontrable — celui qui ne travaille pas n'est-il pas en flagrant délit de résistance à la volonté du Créateur et, partant, loin d'avoir droit à nos hommages, ne doit-il pas être un objet de mépris ? Tant que les oisifs ne nous montreront pas un brevet d'exemption de Dieu même, ne devons-nous pas crier haro sur les oisifs ? [...]

Je regarde le travail comme le premier titre de noblesse de l'homme... et c'est par le travail seul que l'homme est roi de la création... Il serait trop long de citer les conquêtes de l'esprit humain dans la création ; mais qu'il me soit permis de mentionner cette admirable découverte, dont s'honore ce continent, au moyen de laquelle l'homme a désarmé la foudre même, cette arme de Dieu.

Le bonheur de l'homme sur la terre est dans l'action, dans le travail, dans l'exercice de ses facultés physiques et intellectuelles. Il est dans le travail des jouissances ineffables, dont l'oisif ne comprendra jamais les douceurs, lui qui se condamne à n'en plus connaître d'autres que celles de la brute. (p. 52)

De plus, le travail c'est la source de la richesse et du bien-être, c'est le progrès, le perfectionnement. En effet, où en serait l'humanité sans le travail ? ... Les contrées même les plus favorisées du globe n'auraient pas dépassé l'ère patriarcale, l'âge de la bergerie que les poètes ont décoré du nom d'âge d'or. [...] (p. 55)

Si Dieu eût voulu que l'homme ne fût que gardeur de moutons, il ne lui eût départi que la somme d'intelligence nécessaire à cette humble occupation. En le douant de facultés propres à exploiter, façonner et remuer le monde, il a voulu que le monde fût exploité, façonné et remué. Et quiconque ne contribue pas à cette œuvre de décret divin, autant que ses facultés le lui permettent, résiste à la volonté divine, recule lâchement devant la tâche qui lui est imposée, et par son oisiveté, son inertie, renonce au droit d'aïnesse et de suprématie accordé à l'homme sur la création, et se ravale lui-

même au rang de la nature brute et inerte. Pour l'homme sain de corps, il n'y a qu'une excuse à l'oisiveté, c'est l'ineptie. [...] (p. 55)

Sous l'ancien régime, on avait une maxime qui, dans les temps et dans les lieux où elle fut suivie, contribua à mitiger ce qu'il y avait de vicieux dans le système social : Noblesse oblige, disait-on.

Aujourd'hui que les nobles ne sont plus, et que la principale distinction sociale est la richesse, le riche, qui a hérité de la position du noble dans, la société, doit en accepter les obligations et prendre pour règle que : Richesse oblige.

Êtes-vous riche, faites valoir vos richesses, augmentez encore votre fortune : l'accumulation des capitaux est la mère des grandes entreprises, travaillez. Vous ne vous sentez pas d'aptitude pour les affaires, livrez-vous à quelque étude utile, enrichissez votre esprit, travaillez. N'êtes-vous pas propre aux travaux de l'intelligence, occupez-vous d'œuvre de bienveillance : tout le monde est capable de faire du bien à ses semblables. Et cela aussi c'est travailler, et de la façon qui n'est pas la moins méritoire.... (p. 60) Ces richesses que vous prodiguez en objets de luxe et d'amusement frivole, elles ne sont pas votre œuvre, elles eussent existé sans vous... Rendez donc à la société ce que vous lui devez, à Dieu ce qu'il attend de vous, dans le grand œuvre du progrès et du bonheur de l'humanité. (p. 61)

IV — L'éducation

Extraits d'une conférence prononcée par Étienne Parent devant l'Institut Canadien de Montréal, le 19 février 1848, et intitulée : « *Considérations sur notre système d'éducation populaire, sur l'éducation en général et les moyens législatifs d'y pourvoir.* »

[Retour à la table des matières](#)

Les hommes éclairés et amis de leur pays sont tous d'accord sur les avantages, sur la nécessité, sur l'obligation d'instruire le peuple. Mais que signifie donc cette opposition si vive et en apparence si

générale sur plusieurs points du pays que rencontrent nos lois d'éducation parmi le peuple ? [...] (p. 117)

N'y aurait-il rien dans notre loi qui, au moins, expliquerait la conduite du peuple, s'il ne la justifiait pas. Il vaut la peine d'y penser avant de recourir à des moyens extrêmes ou d'abandonner la partie. Il y a presque toujours dans les mouvements de l'esprit populaire une haute raison cachée qu'il faut avoir soin de rechercher, de connaître et d'apprécier... (p. 119)

Or, c'est admis : la question de l'éducation est pour notre peuple une de ces questions vitales, pressantes ; il lui faut l'éducation à tout prix, par tous les moyens et sans perdre un instant ; il la lui faut aussi universelle qu'il se pourra, mais surtout suffisante. Si la législation actuelle, avec des amendements, peut nous procurer cette éducation immédiate, universelle, suffisante, si son efficacité ne tient qu'à quelques détails, amendons-la ; remplaçons-la par un autre système, si cette inefficacité tient au fond même de la loi. (pp. 122-123)

Pour juger de la question, il convient d'examiner cette loi dans ses traits principaux et caractéristiques :

Me voici amené à vous parler de ce que je regarde comme le défaut capital de notre système d'éducation, savoir : qu'on ait tout d'abord confié l'administration d'un système compliqué à un peuple encore étranger aux premiers rudiments de l'instruction. Aussi, ceux qui ont lu nos actes d'éducation n'ont pas besoin qu'on leur démontre la grandeur de la difficulté qui s'élevait au seuil même, dès le premier pas du système (p. 123)

Cette première difficulté surmontée, il restait à obtenir les sacrifices de temps, d'application, d'argent, nécessaires au fonctionnement de la loi, et c'était alors qu'on se trouvait à vanter à des sourds et à des aveugles les avantages qu'il y a d'entendre et de voir.

En même temps qu'on mettait entre les mains du peuple, pour la faire fonctionner, cette machine si compliquée appelée Acte

d'Éducation, on lui disait qu'il fallait assez largement contribuer de sa bourse à la faire opérer. Je dis assez largement, parce que la contribution la plus modique, jointe à la perte du travail des enfants au-dessus de douze ans, est une charge onéreuse pour un cultivateur du Bas-Canada.

Faut-il donc s'étonner que nos populations rurales aient murmuré tout d'abord, et témoigné de la répugnance à faire des sacrifices disproportionnés à leurs yeux aux avantages qu'on promettait ? [...] (p. 124)

Une loi qui impose des charges ne doit pas être plus onéreuse aux uns qu'aux autres, plus pesante pour le pauvre qu'elle ne l'est pour le riche ou l'homme aisé.

L'Acte d'Éducation pèche sous ce rapport, et ce n'est peut-être pas la moindre des causes de l'opposition qu'il a rencontrée. La taxe des écoles, comme on sait, porte sur les terres à proportion de leur valeur ; c'est ce que les économistes appellent l'impôt proportionnel, pour le distinguer de l'impôt progressif, qui augmente en plus forte proportion que la valeur des propriétés [...] (p. 128)

Il serait à désirer que tous les impôts fussent progressifs, car alors le pauvre serait soulagé et le riche paierait des impôts indirects ; raison de plus en faveur de ce système dans l'imposition de toute taxe directe [...] (p. 128)

Je voudrais donc qu'à l'égard de toute contribution directe pour les écoles, on adoptât le mode progressif. Les pauvres voyant que les riches contribuent proportionnellement plus qu'eux verront la taxe d'un moins mauvais œil. Quant aux riches, il faut espérer que ceux à qui Dieu a réparti les biens de ce monde en plus grande abondance, comprendront qu'ils ne sont que les dépositaires de ces biens, et qu'ils en doivent une part aux créatures de Dieu, leurs frères, qui se trouvent moins bien partagés qu'eux. [...] (p. 129)

De plus, à mon avis — poursuit toujours Étienne Parent — c'est une grande faute, et qu'il faut se hâter de réparer, que de n'avoir pas

pourvu d'une manière ou d'une autre à ce que les instituteurs fussent convenablement rétribués, afin d'ouvrir cette carrière honorable à nombre de jeunes gens instruits qui, tous les jours, sont poussés dans des voies déjà encombrées.

Je sais qu'il n'aurait pas été facile de trouver tout d'abord des maîtres éminemment qualifiés pour toutes les écoles ; c'était une raison de plus de rendre la carrière d'instituteur enviable, d'en faire immédiatement une profession honorable.

Puis, mieux vaut une ou deux bonnes écoles par paroisse seulement que huit ou dix de l'espèce de celles que nous avons en général. Les premières, il est vrai, ne feront qu'une partie du bien désiré ; mais les autres ne feront que du mal, en donnant au peuple une idée défavorable de l'éducation. [...] (p. 133)

Je trouve dans l'Acte d'Éducation un autre défaut qui, pour un assez grand nombre de localités, équivaut à une exclusion expresse des avantages pécuniaires qu'offre cette loi. Je veux parler de la disposition qui exige de chaque localité une contribution égale à l'allocation législative [...]. (p. 134)

Je voudrais que dans les lieux où la pauvreté serait reconnue, on allouât au moins une somme égale à celle que fournirait la localité. J'irais même plus loin, je voudrais que dans certains cas de pénurie extrême, l'exécutif pût accorder l'allocation législative entière, quelle que fût la modicité de la contribution locale. Il y a même des pays où l'on procure en sus des secours aux enfants des pauvres pour leur permettre d'assister aux écoles publiques.

Comment ! lorsqu'il s'agira d'une disette ou de toute autre calamité publique, l'état et les particuliers s'empresseront de venir au secours des misères corporelles ; et l'on ne fera rien, l'on n'adoucir pas la rigueur de la loi, lorsqu'il s'agira de secourir les misères de l'esprit ? [...] (pp. 134-135)

Pour remédier aux défauts de la loi d'éducation dont il vient de faire la critique, E. Parent propose des réformes ou changements qui portent sur les quatre points suivants (p. 138) :

1 — Administration centrale suprême, avec l'assistance de commissaires locaux à la nomination de l'autorité centrale.

Dans mes vues, cette administration n'aurait qu'une durée temporaire. [...] (p. 138) Ce bureau central, je le composerais, sauf meilleur avis, du surintendant de l'éducation, qui le présiderait, et de quelques officiers des départements civils en état d'assister le surintendant dans sa tâche importante et à qui, à cet effet, on permettrait de dérober quelques heures par semaine aux affaires de leurs propres bureaux. J'y joindrais un ministre de chacune des principales communions chrétiennes, résidant au siège du gouvernement. Et afin d'empêcher l'esprit de secte de troubler les opérations du bureau, j'exigerais une majorité des deux-tiers des membres présents, en cas de division, pour rendre les délibérations exécutoires, avec en sus appel au gouverneur en conseil de la part de la minorité, si elle voulait exercer ce droit. On pourrait, si l'on veut, diviser le bureau en deux sections, l'une catholique et l'autre protestante.

2 — Taxe foncière progressive imposée par la législature, répartie et prélevée par l'Exécutif. (p. 139)

Comme l'allocation législative se répartit à raison de la population, il s'en suit que certaines localités auront à payer les unes plus, les autres moins, eu égard à la valeur des propriétés qui s'y trouvent comprises. (p. 140)

3 — Traitement des instituteurs réglé par la loi. (p. 140)

Ce que je veux, c'est que l'instituteur, en quelque lieu qu'il exerce sa profession, soit sur le pied d'égalité, pour le moins, avec la généralité des pères de famille dont il est chargé d'instruire les enfants. Je veux cela, rien de plus, mais rien de moins ; car ce n'est qu'à cette condition que nous pourrions nous procurer de dignes instituteurs de la jeunesse. [...] (pp. 140-141)

4 — Exception en tout ou en partie, en faveur des localités pauvres, de fournir une somme égale à l'allocation législative. (p. 144)

S'il pouvait exister dans l'esprit de quelqu'un des doutes sur la pénurie de certains endroits, sur la dureté qu'il y aurait à exiger d'eux la contribution fixée par la loi, je le renverrais aux cahiers du dernier recensement. [...] (p. 144)

Je sais aussi que cette pauvreté est le résultat de l'imprévoyance et de l'ignorance, mais cette explication du fait ne le fera pas disparaître : c'est l'œuvre de l'éducation seule. Répandez donc l'éducation avec les moyens que vous avez sans pressurer le peuple. (p. 144)

V — Le prêtre et le spiritualisme

Extraits d'une conférence prononcée par Étienne Parent devant l'Institut Canadien de Montréal, le 17 décembre 1848, et intitulée : « Du prêtre et du spiritualisme dans leurs rapports avec la société. » Les besoins de l'homme en société ne se résument pas aux simples intérêts matériels. (p. 87)

[Retour à la table des matières](#)

Dieu a voulu que l'homme fût corps et âme, matière et esprit ; conservons son œuvre tout entière ; perfectionnons-la dans toutes ses parties constituantes. (p. 91)

Il doit donc y avoir dans la direction de la société un élément spirituel qui s'occupera de tout ce qui tient à l'âme humaine, à ses sentiments, à ses aspirations, à ses besoins, par opposition à, ce qui, chez l'homme, tient aux sens, à leurs désirs, à leurs affections, comme aussi à leurs besoins, ce que j'appellerai matérialisme. (p. 80)

Comme c'est le prêtre qui est chargé de cette tâche, il semble suivre que le prêtre, qui est l'organe, l'expression vivante du spiritualisme, doit avoir sa place à occuper, un rôle, un rôle bien important à jouer dans la société humaine ; mais qu'il ne doit pas

usurper la place, le rôle du pouvoir civil chargé, lui, spécialement des affaires temporelles, des intérêts matériels de la société. Ces deux puissances, personnifications des deux principes constitutifs de la nature humaine, doivent se donner la main pour pousser et diriger l'humanité dans la voie du perfectionnement et du bien-être. (p. 92)

Malheureusement, aujourd'hui, le prêtre est un homme (il serait presque impropre de dire un citoyen) qu'on relègue et claquemure au fond du sanctuaire comme un être dangereux à la société ; et cela, sous le prétexte dérisoire que son saint ministère souffrirait au contact des choses mondaines ; comme s'il n'y avait rien de saint dans l'association humaine, comme si l'origine et la fin de la société n'étaient pas saintes. [...] (pp. 92-93)

Ainsi, on a laissé le champ libre au prêtre pour tout ce qui se rattache à la morale privée proprement dite. Le prêtre peut tout à son aise sermonner, damner même les petits pécheurs, tous ceux qui se bornent à faire tort à leurs voisins. Mais les grands pécheurs, ceux qui sacrifient à leur vanité, à leur ambition, à leur avarice, à leur sensualité, les intérêts, le bonheur de peuples entiers, le prêtre doit avoir la bouche close à leur égard : ce serait faire de la politique, et la politique est interdite au prêtre, à cause de la sainteté de son ministère. Encore une fois, on lui laisse son franc-parler, lorsqu'il s'agit des rapports de particulier à particulier, des devoirs que les hommes ont à remplir les uns envers les autres dans le cours des affaires ordinaires de la vie ; mais les grands et importants rapports sociaux des citoyens entre eux, des gouvernés avec les gouvernants, d'un pays avec un autre, des différents membres de la grande famille humaine entre eux ; rien de tout cela n'est du ressort du prêtre [...]. Vit-on jamais pareille perversion, disons le mot, perversité de la raison humaine ? (pp. 93-94)

Voici comment il conçoit le rôle du prêtre :

Vous comprenez, j'espère, que l'action que je désire voir exercer par le prêtre est une action toute spirituelle, douce comme la lumière du jour, bénigne comme la parole de l'évangile,

désintéressée comme la providence, noble, large et sublime comme la pensée de Dieu.

L'on ne m'a pas, je m'en flatte, prêté l'idée de traîner le prêtre sur la place publique, ou de le mêler aux disputes éphémères des partis. Et qu'on ne comprenne pas non plus que je viens ici réclamer des privilèges et des avantages pour le prêtre ; je ne viens que lui rappeler des devoirs qu'il n'est pas plus en son pouvoir de repousser, qu'il n'est en celui des hommes de l'en exempter. Il tient sa mission d'en haut, et nulle puissance d'en bas ne saurait l'abroger, ni la limiter. Cette mission se rattache aux fonctions de l'âme qui est hors de l'atteinte de toute puissance humaine, et qui ne peut reconnaître d'autre tribunal que celui de Dieu même. (pp. 96-97)

N'oublions jamais que le feu sacré du spiritualisme a été allumé par le prêtre, et que lui seul par état, comme par devoir, saura l'entretenir au sein de la société. (p. 99)

Et si notre propre intérêt, bien entendu, et celui de nos descendants ne sont pas pour nous des motifs suffisants : Prêtres, vous qui parlez au nom de Dieu et dans les vues de Dieu, le moment est venu pour vous de parler, de faire entendre aux hommes qu'il y a pour eux autre chose que des intérêts matériels. Nouveaux Moïse, descendez de la montagne où l'on vous a crus morts, et montrez à la foule idolâtre qu'il y a un autre Dieu que le veau d'or. (p. 114)

Oh ! qu'il se forme donc entre notre clergé et la partie active de votre peuple une sainte et patriotique alliance, ayant pour objet notre avancement politique et national. Avec la coopération cordiale et constante de ces deux grands éléments de puissance sociale, nous pouvons nous rassurer sur l'avenir de notre chère patrie ; notre devise nationale n'aura pas été le fruit d'une vaine illusion, et nos mânes réjouis pourront entendre nos arrière-neveux, répéter en triomphe sur les bords de notre Saint-Laurent : Nos institutions, notre langue et nos lois ! (p. 116)

VI — Le commerce

Extraits d'une conférence prononcée par Étienne Parent devant la Société pour la fermeture de bonne heure des magasins, le 15 janvier 1852, et intitulée :
« *De l'importance et des devoirs du Commerce.* »

[Retour à la table des matières](#)

Le commerce, comme tous les arts ses frères, a eu pour mère la nécessité, où les hommes n'ont pas tardé à se trouver, de recourir à la division du travail, pour se procurer la plus grande somme possible de bien-être matériel. Il sert en outre de liens entre eux tous pour les faire contribuer de concert au bonheur et à l'avancement de l'humanité, et l'on peut ajouter que tous les autres arts sont ses tributaires, ses obligés au moins, puisque sans lui ils ne pourraient chacun remplir que bien, imparfaitement leurs fins et leurs objets tant particuliers que généraux. [...] (p. 4)

À quoi servirait aux différents arts même d'un seul pays, de multiplier leurs produits, si le commerce n'était là aussi pour les échanger contre ceux des autres sections ? [...] On sait qu'il est hors de question pour chaque art, chaque métier de colporter au loin ses produits à la recherche des acheteurs. [...] (p. 4)

Vous ne savez peut-être pas, jeunes gens qui m'écoutez, ce qu'il y a de beau, de grand, d'humanitaire dans le commerce. Il a fait et opéré de bien grandes choses dans le monde. C'est à lui que la Phénicie, Athènes, Carthage, Venise, Gênes ont dû leur existence ou leur renommée [...]. (p. 6)

La découverte de l'Amérique, Messieurs, est le plus grand événement de l'ère moderne, après celui qui l'a commencée ; et c'est bien et incontestablement au commerce que nous le devons. Oui, sans le commerce, sans le génie aventureux qui en est l'âme, et l'esprit d'entreprise qui l'inspire, ce beau, ce riche, ce vaste continent d'Amérique serait encore entre les mains des tribus sauvages qui semblaient n'avoir d'autre ambition que de s'exterminer les unes les autres [...]. (p. 7)

On peut même dire sans exagération que toutes ces merveilles de la science moderne, nées et à naître, c'est le commerce qui les fait surgir, qui les féconde, et leur donne la vitalité ; sans lui, sans son souffle générateur et vivifiant, elles seraient restées et resteraient, germes infécondés, dans les livres ou les cartons des savants, comme l'ont fait longtemps l'électricité et la vapeur, c'est-à-dire jusqu'au temps où le commerce s'est aperçu qu'elles pouvaient devenir pour lui des instruments utiles à ses opérations. (p. 9)

Les bienfaits du commerce ne s'arrêtent pas au bien-être matériel (p. 9) :

Il y a dans le commerce quelque chose de plus beau encore que ses grandeurs, ce sont ses tendances éminemment humanitaires, civilisatrices et progressives. Le commerce est, après la religion chrétienne, le plus grand instrument entre les mains de Dieu, pour l'avancement moral et intellectuel de l'homme, en mettant en contact la civilisation et la barbarie, ou des états de civilisation plus avancés avec d'autres qui le sont moins. (p. 9)

Le commerce, en mettant les peuples civilisés en contact avec les peuples barbares, amenait ces derniers avec le temps dans la voie de la civilisation ; et c'est là l'histoire de presque tous les peuples civilisés anciens et modernes. (p. 10)

C'est une compagnie de marchands qui a doté l'Angleterre d'un des empires les plus riches et les plus peuplés de la terre : l'Indoustan. [...] C'est une des plus grandes œuvres qu'ait opérées le commerce ; et c'est à bon droit qu'elle parle de ses Princes Marchands, cette grande nation anglaise, que Napoléon, dans ses moments de dépit, appelait un peuple de boutiquiers. (p. 11)

Par contre, c'est à son manque de génie commercial et industriel que l'Espagne doit sa perte, si c'est à la possession de ces qualités, à un degré éminent, que l'Angleterre doit son salut. [...]. (p. 15)

Pour couronner tous ses mérites, disons que le commerce est un grand pacificateur, et ce n'est pas là son moindre mérite, puisque la guerre est le plus grand des fléaux pour les nations. [...] (p. 12)

En voilà assez, je pense, pour vous faire concevoir toute l'importance du commerce, la grandeur du rôle qu'il est appelé à jouer dans le monde. Cela doit vous faire pressentir l'importance et la grandeur correspondantes des devoirs et des obligations de ceux qui s'y engagent. [p. 12]

Dépositaire et régisseur de la richesse commune, le corps commercial est véritablement constitué l'économe des sociétés. Tout en faisant valoir ses intérêts particuliers, le marchand, le vrai marchand, celui qui est digne de porter ce nom, doit diriger son attention vers les intérêts généraux. (p. 12)

Nécessité de la compétence :

Il faut le dire, on rencontre dans le commerce de nos grandes villes le même mal qui se fait sentir dans les professions libérales, un nombre de nullités et d'incapacités qui, comme les branches gourmandes d'un arbre fruitier, nuisent à la fécondité des rameaux fructueux. Ce sont autant d'hommes qui végètent aux dépens de la société, sans contribuer en rien à l'avantage commun, ni à l'augmentation de la richesse sociale.

C'est la paresse d'un côté, la vanité de l'autre, qui créent et entretiennent cette classe de frelons sociaux : on se fait marchand pour échapper au travail des mains ; on est avocat, notaire, médecin, pour avoir un parchemin dans sa poche. Autrefois, on prévenait ce mal au moyen des maîtrises ; sous le régime moderne de liberté, il n'y a que l'opinion publique qui puisse faire justice de cet abus, et il est bien à désirer qu'elle s'exerce dans ce sens.

Dans un jeune pays comme le nôtre, il faut dans toutes les branches des hommes effectifs, qui contribuent réellement à l'avantage commun, ce que ne font pas ceux qui, sans les qualifications requises, viennent successivement encombrer les métiers ou les professions. À moins d'avoir les aptitudes particulières à un état, de façon à pouvoir y atteindre à l'éminence, on devrait par pudeur, par devoir, par intérêt s'en éloigner. « Soyez

plutôt maçon si c'est votre métier » comme disait Boileau aux mauvais poètes de son temps. [...] (p. 13)

L'intérêt national demande :

Que le corps commercial de notre pays se mette à la tête du mouvement industriel. Individuellement et collectivement, les marchands doivent s'occuper sans cesse de l'exploitation avantageuse de toutes nos ressources, n'en laisser aucune dormante ou en souffrance. [...] (p. 14)

Par exemple, nous pourrions éviter la douleur et la honte de voir encore les armateurs étrangers venir tous les ans exploiter nos riches pêcheries du golfe, et faire la loi à nos pauvres pêcheurs jusque dans nos propres eaux. Nous avons là sous nos pieds la plus riche mine de l'univers, mais qui demanderait d'être exploitée en grand pour que nous puissions soutenir la concurrence avec les étrangers. Et il ne s'est pas encore trouvé, dans notre corps commercial, assez d'esprit public pour former une puissante compagnie à cette fin. [...] (p. 16)

De même, nous devons soumettre nos forêts à une direction prévoyante et éclairée, ce que nous avons négligé jusqu'à présent, tant nous nous sentions riches sous ce rapport. [...] (p. 4)

Ce qui nous manque, avouons-le, c'est chez les uns l'esprit public, chez les autres, le grand nombre, le manque de l'instruction suffisante, d'abord pour concevoir et mûrir l'idée d'une entreprise industrielle, et ensuite pour la réaliser avec des chances de succès. Notre éducation industrielle et commerciale a été à peu près nulle jusqu'à présent, se réduisant presque à celle que l'on peut faire derrière un comptoir ou dans un atelier, et ce n'est pas assez. [...] (p. 20) Il faudrait lui donner une place plus importante dans le cours de nos collèges. [...] Avec ces connaissances qu'il perfectionnerait dans sa spécialité, le jeune homme pourrait suivre le cours du mouvement commercial et industriel tant à l'intérieur qu'à l'étranger, chose vitale, car le grand secret du commerce gît dans l'observation exacte des faits et des événements contemporains. (p. 21)

Appel à ses compatriotes :

Savez-vous, Messieurs, que votre génération attend de vous des hommes d'état, des hommes capables de l'éclairer, de la guider dans les affaires financières du pays, d'en contrôler, d'en assumer au besoin l'administration. [...] (p. 22)

À l'œuvre donc, mes jeunes amis, vous avez un des plus beaux, un des plus riches pays du monde à exploiter [...] En avant donc ! avec un pays comme le nôtre, on court plus de risque en allant trop doucement qu'en allant trop vite. [...] (p. 22)

VII — Les classes ouvrières

Extraits d'une conférence prononcée par Étienne Parent devant la Chambre de Lecture de St-Roch, le 15 avril 1852, et intitulée : « *Considérations sur le sort des classes ouvrières.* »

Les ouvriers sont la base de la société (p. 7) :

[Retour à la table des matières](#)

De la nécessité de pourvoir aux besoins de l'humanité d'une manière de plus en plus parfaite, est née celle de la division du travail [...] (p. 7) Or, la division du travail suppose différentes professions, différents corps de métier, mille occupations diverses employant des classes particulières [...] (p. 8) C'est tout naturel ; en effet, une voix intérieure ne nous dit-elle pas à tous que la science, la force, la grandeur, la puissance ont été données à quelques-uns pour l'avantage de leurs frères plus nombreux, à qui est échue la part la plus pénible, et la plus indispensable de l'œuvre sociale ? [...] On peut supposer une société politique sans savants, sans artistes, sans grands industriels, mais sans travailleurs, impossible : car ils sont la base même de l'édifice social. (p. 11)

Travailler à améliorer le sort des classes ouvrières (p. 5) :

Il est peu de sujets sur lesquels il ait été depuis cinquante ans écrit autant de livres. Mais livres et essais ont été jusqu'à présent inefficaces pour produire un adoucissement sensible à un mal si grand, si invétéré. (p. 6)

Une voix intérieure nous dit à tous que les hommes du travail manuel ont droit à une protection toute particulière de la part de tout ce qui est puissant dans la société. [...] Mais où sont nos lois de protection, nos institutions de prévoyance pour le pauvre ouvrier en chômage ? Vous aurez beau regarder de tous côtés, vous ne verrez guère que des prisons pour la protection du riche. [...] Pourtant, la

Providence du pauvre, c'est l'état qui ne doit pas les laisser à la merci des maîtres, trop souvent impitoyables. (pp. 11-12)

Chez les Anciens, l'ouvrier était esclave, c'est-à-dire une vraie bête de somme, que l'on traitait même souvent comme une bête fauve. [...] Puis est survenue l'action bienfaisante de la religion chrétienne, qui semble avoir été établie principalement pour les pauvres, pour les faibles, pour les hommes du travail manuel, pour le peuple enfin. (p. 12)

[Rester fermement attaché au catholicisme \(p. 13\) :](#)

Ouvriers, mes amis, pour qui je parle, vous qui êtes les abeilles travailleuses de la ruche sociale, voulez-vous éviter les maux dont souffrent vos semblables ailleurs, tenez ferme et fort à votre système catholique et à tout ce qui en fait l'essence. Repoussez les adeptes du jugement privé qui cherchent à vous en éloigner. Le catholicisme, voyez-vous, c'est l'association dans sa plus haute et sa plus vaste expression, et cela au profit du pauvre et du faible, qui ne peuvent être forts que par l'association. Celle-ci en les réunissant en un faisceau saura les rendre plus forts que les forts [...]. L'individualisme, par contre, c'est comme le vent qui anime un brasier, mais qui éteint une chandelle [...]. Ce n'est pas fait pour vous. Aux masses, il faut l'association d'idées, l'unité et par conséquent l'autorité. [...] (p. 14)

Je prie ceux de mes jeunes auditeurs qui seraient, comme on l'est trop souvent à leur âge, enclins à se révolter contre toute espèce d'autorité, de bien réfléchir là-dessus, avant de jeter le doute et le trouble dans l'esprit du peuple, à l'endroit de ses anciennes institutions.

Les anciennes institutions d'un pays, ses croyances religieuses surtout, il ne faut jamais l'oublier, sont à un peuple ce que sont à un individu sa constitution physique, ses habitudes, sa manière de vivre : en un mot, c'est sa vie propre. Et dire qu'il se trouve des hommes, de soi-disant patriotes, prêts à faire main basse sur tout cela, sous le prétexte de réforme et de progrès ! Les malheureux ! ils ne voient pas que c'est la destruction et la mort. Réformons, mais

ne détruisons pas ; avançons, mais sans lâcher le fil conducteur de la tradition. (p. 14)

Les lois qui régissent le travail et le salaire (p. 16) :

C'est surtout à l'homme de travail qu'il importe de bien connaître les lois qui règlent le salaire, lui à qui l'erreur est bien plus fatale qu'à tout autre ; lui qui travaille, non pour accumuler des capitaux, mais pour donner du pain à une compagne et à ses enfants ; lui qu'un faux calcul, un aveugle entraînement n'aura pas seulement l'effet de priver de quelques objets de luxe, mais du plus strict nécessaire, de ce qu'il attend pour vivre lui et les siens. [...] (p. 16)

Le prix du travail, comme de tout ce qui est dans le commerce, se règle par la concurrence ou, ce qui reviendra au même, par la demande et l'approvisionnement. Y a-t-il peu d'ouvrage et beaucoup d'ouvriers, beaucoup d'approvisionnement d'un article sur le marché et peu de demande, les prix du travail et de cet article seront peu élevés. Ce sera tout le contraire s'il y a peu d'ouvriers et beaucoup d'ouvrage, peu de produits et une grande demande. Et cela viendra tout seul, sans que l'on s'en mêle. La concurrence entre les ouvriers et les vendeurs dans un cas, entre les maîtres et les consommateurs dans l'autre, établira l'échelle des prix. Toutes les coalitions pour la changer ne pourront avoir d'autre effet que de déranger pour le moment, tout au plus, l'équilibre naturel des choses. Mais on ne viole jamais impunément une loi de la nature : la nature est impitoyable, il n'y a pas de miséricorde ni d'adoucissement à attendre d'elle. [...] (pp. 16-17)

S'il y a une loi pour régler les rapports de l'ouvrier avec le maître, il y en a une aussi pour régler les rapports du maître avec l'ouvrier ; et cette loi est encore celle de la concurrence. Il y a aussi une loi qui pose des bornes à l'avidité des maîtres, et des punitions pour eux lorsqu'ils la violent [...] Cette concurrence sera toujours un moyen assuré de protection pour l'ouvrier, dans le cours régulier et ordinaire des choses. [...] Si les maîtres se coalisent pour baisser les prix, de nouveaux ateliers leur feront concurrence [...] C'est une loi bien établie que l'intelligence et les capitaux se portent toujours du côté où se trouvent les grands profits. (p. 20)

Des considérations précédentes, il faut conclure :

Que l'ouvrier méconnaît ses intérêts bien entendus, lorsque par des coalitions avec ses compagnons ou autrement, il force celui qui l'emploie à lui donner un prix plus élevé que celui résultant de la concurrence ;

Que le maître de même méconnaît aussi des vrais intérêts lorsqu'il ne donne pas à son employé le prix qu'il a droit d'attendre d'après la même règle.

L'un et l'autre dans ces deux cas amènent dans l'industrie des perturbations, des secousses qui leur nuisent à tous les deux, mais au simple ouvrier d'une manière plus sérieuse, puisque lui c'est son strict nécessaire qu'il met en danger. Leur intérêt commun exige donc que la plus parfaite bienveillance règne dans leurs rapports entre eux, et le meilleur axiome d'économie politique sera toujours ce beau précepte de l'évangile : « aimez-vous les uns les autres. » (pp. 20-21)

Remèdes :

Il est impossible d'empêcher que les classes ouvrières, surtout dans les grands centres d'industrie, ne soient de temps à autres réduites à une position des plus critiques. Si l'on ne peut prévenir le mal, on peut au moins ménager des moyens curatifs ou adoucissants contre le mal. Ces remèdes de prévoyance peuvent venir des gouvernements et des ouvriers eux-mêmes. (p. 21)

Il en suggère lui-même quelques-uns. Il demande d'abord :

Que les maîtres, en temps de prospérité industrielle ordinaire, soient astreints à déposer aux caisses d'épargne ou dans quelque autre lieu sûr tant pour cent en sus de ce qu'ils paient chaque semaine à leurs ouvriers, ou ce qui reviendrait au même, tant pour cent sur les gages convenus. De cette manière, on établirait un système d'épargnes obligatoires, tout au profit de l'ouvrier [...] Le

législateur a bien pourvu partout à l'établissement de caisses d'épargne ; mais il n'y a malheureusement que les plus prévoyants qui en profitent, et c'est le petit nombre. [...] (pp. 21-22)

Il est un autre moyen que je suggérerais comme offrant de bien grands avantages, non seulement pour chaque individu, mais aussi pour le corps entier auquel il appartiendrait. Je veux parler de l'association des ouvriers d'un même métier, dans le but d'aider ceux de ce métier à trouver de l'emploi au loin, lorsqu'il en manque sur place. (p. 23)

Autre moyen dans un pays aussi vaste que le nôtre ; intensifier le mouvement de colonisation (p. 24) :

Le Comité distribuera des secours de préférence à ceux qui restent dans le pays, à ceux surtout qui voudront aller prendre des terres nouvelles. Des ouvriers ordinaires, il y en aura toujours assez ; mais des colons jamais, tant que nous aurons des terres à ouvrir. L'ambition de tous nos ouvriers devrait être de se mettre en état, au bout de quelques années de travail, d'aller prendre une de ces belles terres qui abondent de tous côtés et qui ne demandent que des bras vigoureux pour assurer une existence honorable et indépendante à des milliers de familles.

Oh ! que j'aimerais bien mieux voir nos ouvriers sans ouvrage s'acheminer vers nos riches forêts, plutôt que d'aller doter un pays étranger de leur travail et de leur énergie, souvent pour toujours, renonçant ainsi aux chères habitudes comme aux douces affections du pays natal [...] (p. 24)

On n'entend parler de tous côtés que d'émigration parmi la classe agricole. De l'émigration parmi la population agricole d'un pays nouveau qui possède des millions d'arpents d'excellente terre inculte, est-ce croyable ? [...] (p. 24)

Coûte que coûte, il est de l'honneur du gouvernement d'empêcher cette expatriation qui, tant qu'elle durera, sera un acte vivant d'accusation contre nos institutions gouvernementales. (p. 25)

VIII — La Société et son élite intellectuelle (1^{re} partie)

Extraits de la 1^{ère} partie d'une conférence prononcée par Étienne Parent devant l'Institut Canadien de Québec, le 22 janvier 1852, et intitulée : « *De l'intelligence dans ses rapports avec la société* ¹ »

[Retour à la table des matières](#)

J'entends par intelligence, pour le sujet qui va nous occuper, la force de conception, l'aptitude et l'énergie qui rendent capable de grandes choses dans tout ce qui est du ressort de l'activité humaine, abstraction faite de la question de moralité qui, dans ma théorie, touche dans le domaine du pouvoir spirituel [...] (pp. 11-12) Nous allons considérer l'intelligence dans ses rapports avec les choses temporelles [...] (p. 10)

Confier la direction de la société à l'intelligence :

Eh ! bien, qu'est-ce que la société humaine ? Une collection d'hommes, un homme collectif, qui présente toutes les passions, tous les appétits, tous les instincts bons ou mauvais qu'on rencontre dans les individus qui la composent.

Or, que fait l'homme individuel qui veut se bien conduire, se bien gouverner ? Accorde-t-il l'empire aux organes grossiers et imbéciles, ou bien au cerveau, organe de l'intelligence ?

C'est donc aux intelligences supérieures dans les sociétés humaines qu'il faut donner et laisser incontesté le gouvernement des peuples.

Contre ce principe, contre cette loi de la nature pèchent également et ceux qui veulent un pouvoir social par voie d'hérédité ou d'engendrement, et ceux qui proclament la souveraineté des

¹ Références à l'édition de 1878 (pp. 3 à 107).

masses. Ni dans l'ordre moral et intellectuel, ni dans l'ordre politique, les masses, ou, comme l'on dit, le peuple, n'ont été faites pour prescrire ni commander ; la nature les a destinées au contraire à écouter, croire et obéir. (pp. 29-30)

La souveraineté du peuple est une erreur dangereuse :

On aura beau dire et beau faire, le peuple, dans l'acception restreinte du mot, est et sera toujours, dans la grande famille politique, ce que les enfants mineurs sont dans la famille domestique, un enfant qu'il faut aimer, protéger, mais gouverner, et cela dans son intérêt autant que dans celui de la société. Nous connaissons tous le sort des familles où les enfants gouvernent : il en sera de même des sociétés politiques où les masses gouverneront. La souveraineté des masses, c'est la souveraineté des instincts aveugles, instincts bons et généreux quelquefois, mais toujours irraisonnés, et n'ayant d'autre loi que celle de la force brutale, et cette souveraineté ne peut régner ailleurs que dans le chaos [...]. (pp. 30-31)

C'est un fort mauvais service à rendre au peuple que de lui crier sans cesse qu'il est le maître, qu'en dehors de lui nulle autorité n'existe. Il était un bien meilleur ami du peuple, que ceux qui l'avaient ameuté, ce sage Romain qui pacifia les plébéiens de Rome en leur récitant la fable du corps humain révolté contre la tête. En effet, pour aller chercher l'autorité dans les masses, il faut supposer qu'elles sont capables de se former des opinions saines et éclairées sur tous les grands points de la science politique. Le fussent-elles, elles n'en auraient pas le loisir. [...] (pp. 31-32)

La science du gouvernement est au-dessus des intelligences vulgaires ; et ne voyez-vous pas qu'en les revêtant de l'autorité sociale, vous ne pouvez attendre que l'anarchie et la confusion ; que vous préparez à la société politique le même sort que les apôtres du libre examen ont fait à la société religieuse au sein du protestantisme. [...] (p. 32)

Apprenons, au contraire, au peuple à remonter à la source de toute autorité, à Dieu même, à la suprême intelligence, qui ne peut être représentée sur notre terre que par les intelligences humaines supérieures. Qu'on laisse au peuple le droit de désigner, parmi les hautes intelligences, celles qui seront plus spécialement chargées du gouvernement de la société, ce n'est pas moi qui m'y opposerai. [...] (p.33-34)

Il est bien vrai que, parmi les adeptes de la doctrine il en est bien peu qui croient à la souveraineté directe et absolue du peuple, et que tous entendent bien escamoter, à leur profit, tout ce qui sera gagné par leur propagande d'une doctrine outrée. [...] S'ils disaient tout franchement aux peuples : le gouvernement du monde appartient à l'intelligence, non à la naissance ; l'homme du peuple y a autant droit que le patricien ou le bourgeois, s'il est marqué du sceau de l'intelligence ; il faut donc réformer nos lois, arranger nos institutions sociales de façon que toutes les intelligences, sans distinction, puissent prendre dans la société la place et le rang qui leur appartiennent par droit de nature. Si, dis-je, l'on eût tenu ce langage, on n'aurait pas trompé le peuple ; on n'aurait pas lancé au milieu des masses un principe faux, dont, avec leur logique inexorable — parce qu'elle n'est pas éclairée — elles tirent dans l'occasion les conséquences les plus pernicieuses pour elles-mêmes et pour la société tout entière. (p. 34-35)

Prenons-y garde : le peuple qui n'a pas fait sa rhétorique, qui ignore ce que c'est qu'une métaphore ou une hyperbole, prendra toujours les mots dans leur sens propre ; et un faux principe, une idée exagérée, entrée dans la croyance d'un peuple, c'est l'inoculation d'une lèpre morale à toute une société. (pp. 35-36)

L'on se trompe fort si l'on croit ramener la paix sur la terre par des mesures simplement économiques, en se bornant à donner du pain aux pauvres, si en même temps on ne satisfait aux besoins et aux droits de l'intelligence. Là est le remède aux grands maux de la société. (p. 63)

Préparer la voie au règne de l'intelligence :

Organisons l'intelligence, ouvrons-lui la voie, épargnons-lui des luttes ingrates, laissons-la employer toutes ses énergies à l'avancement de l'espèce humaine ; c'est le seul moyen d'arriver paisiblement au plus haut degré de bien-être auquel il nous est permis d'atteindre. [...] (pp. 80-81)

On aura ainsi le gouvernement de l'élite du peuple par droit de nature, non plus celui des privilégiés du droit humain. L'intelligence aura sa charte à son tour, écrite, non plus comme celle de ses devanciers sur de vains parchemins, mais tracée par le doigt de Dieu même au grand livre de la nature. [...] (p. 98)

Ce sera la souveraineté de l'intelligence. (p. 100) Ce que je veux, c'est une institution qui, en satisfaisant toutes les ambitions, toutes les aspirations légitimes, autant que la chose peut se faire, ôtera aux esprits hardis et entreprenants tout motif, toute pensée de s'attaquer à l'ordre établi. [...] (p. 101) Je pense qu'il est possible d'établir, non pas un ordre social parfait... mais un ordre social tel que les éléments actifs de la société, les mécontentements dangereux, seraient forcés de se dire : Quand nous renverserions cet ordre social, nous n'en serions pas mieux, nous ni les nôtres. Pour atteindre ce but, je ne propose pas le renversement des arrangements sociaux et politiques qui existent ; mon plan peut s'accommoder de tous les régimes. [...] (pp. 102-103)

Un projet :

Si j'avais à réduire mon plan en projet de loi, il s'intitulerait : « Acte pour assurer le développement et l'avancement de l'intelligence. »

IX La Société et son élite intellectuelle (2^e partie)

Extraits de la 2^{ème} partie d'une conférence prononcée par Étienne Parent devant l'Institut Canadien de Québec, le 7 février 1852, et intitulée : « *De l'intelligence dans ses rapports avec la société.* » ¹

E. Parent explique chacun des huit articles d'un « Acte pour assurer le développement et l'avancement de l'intelligence » (projet exposé dans sa conférence du 22 janvier 1852).

[Retour à la table des matières](#)

Art. 1^{er} — Instruction gratuite pour tous les enfants. (p. 118)

C'est déjà trop pour le pauvre que d'être privé du travail de ses enfants. Lui faire en sus payer leur instruction, c'est vouer ses enfants à l'ignorance, ou sa famille à un accroissement de misère ou de privations.

Prétendre que c'est un moyen de faire sentir au peuple l'importance de l'éducation, est absurde. C'est ce que vous lui ferez beaucoup sentir en donnant l'instruction gratuitement. L'instruction religieuse n'est-elle pas donnée gratuitement aux pauvres, et ceux-ci n'en sentent-ils pas l'importance ? Croit-on que ce sentiment serait bien plus fort chez eux, s'il leur fallait payer pour envoyer leurs enfants au catéchisme. [...] (pp. 118-119)

Art. 2 — Instruction gratuite aussi dans les degrés supérieurs, pour tous ceux qui en seront jugés dignes par leurs talents et leur bonne conduite. (p. 122)

On choisira donc ceux des enfants qui auront montré le plus d'intelligence et de dispositions à l'étude, et on les admettra dans les

¹ Références à l'édition de 1878 (pp. 107-213).

établissements supérieurs, aux frais de l'état, selon les aptitudes et le goût des enfants, ou le désir des parents. (p. 122)

Comme l'éducation doit jouer un rôle important, très important dans notre système, je suppose que nous aurons à notre disposition des établissements éducationnels appropriés à tous les genres d'études que demande la civilisation portée à sa plus haute puissance : École pour les Arts mécaniques et les Beaux-Arts, École pour le haut commerce et la haute industrie, Collèges pour les Belles-Lettres, Chaires ou Universités pour les hautes sciences.

À la suite de chaque cours, il sera fait un nouveau choix des élèves les plus méritants, pour les cours plus élevés, s'il y a lieu, et ainsi de suite jusqu'à la fin. [...] (p. 123)

Art. 3 — Des bourses seront faites aux enfants pauvres qui, pour suivre des degrés supérieurs, seront obligés à déplacement. (p. 125)

Il va sans dire qu'on scrutera rigidelement les moyens des parents, et qu'on n'assistera ainsi que ceux qui seront réellement hors d'état de contribuer, en tout ou en partie, aux dépenses résultant du déplacement : l'instruction publique proprement dite étant, dans tous les cas, gratuite. [...] (p. 125)

Ne nous effrayons pas trop des dépenses, car les avantages qui en résulteront feront plus que les compenser. [...] (pp. 127-128)

L'établissement des bourses, au profit des enfants pauvres, n'est pas, d'ailleurs, une chose entièrement nouvelle ; elle existe en Europe et ailleurs dans plusieurs universités, sur un pied très restreint, il est vrai, et se ressentant du caractère aristocratique des institutions politiques. [...] (p. 128)

C'est une admission du principe que je soutiens, que l'État ou le public doit venir en aide à l'intelligence mise en oubli par la fortune. (p. 129)

Art. 4 — Pour être habile à remplir aucune charge ou emploi public quelconque, Exécutif, Législatif, Judiciaire, Administratif,

Municipal, etc., il faudra avoir passé avec succès par un ou plusieurs degrés d'instruction, selon l'importance ou la nature des fonctions à remplir. (p. 130)

Cet article est le complément, la pierre angulaire de mon système. Je ne vous ai pas caché que c'était une aristocratie que je voulais former, l'Aristocratie de l'Intelligence. Ma Classe de Lettrés, une fois organisée, aura donc exclusivement le gouvernement de la société. [...] (pp. 130-131)

Les emplois publics constitueront le patrimoine de la nouvelle Aristocratie, qui, par la nature de sa formation, ne pourra guère en avoir d'autre, elle qui, à chaque génération, surgira principalement des classes populaires qui, elles, n'ont pas de patrimoine proprement dit. [...] (p. 131)

Au sein de notre aristocratie de l'intelligence, vous verriez se former, comme dans tous les gouvernements représentatifs, des partis opposés bien distincts, cherchant toutes les occasions de se supplanter les uns les autres dans la confiance du peuple, et se tenant réciproquement en échec. [...] (p. 138)

Il rend hommage au rôle joué par le clergé
canadien-français dans la formation de nos élites :

Après la conquête anglaise, le prêtre ne pouvait renoncer à son ministère sacré pour prendre en main les destinées temporelles du peuple. Il fit mieux encore ; il se dit : Faisons des citoyens éclairés. [...] (pp. 153-154)

Le gouvernement s'étant emparé des dotations et du collège des Jésuites... nos séminaires se transformèrent en collèges [...] Bientôt ce secours ne suffisant plus, l'on vit de simples prêtres, au prix de mille privations et même de rudes travaux manuels, jeter les fondements de magnifiques collèges, qui feraient honneur à des pays beaucoup plus avancés que le nôtre. (p. 154-155)

Ces collèges sont autant de citadelles nationales, où de généreux ecclésiastiques se dévouent à l'ingrat labeur du professorat, sans

autre rémunération qu'une nourriture des plus frugales, et un vêtement non moins modeste, tandis que d'autres aident à recruter l'armée nationale, en employant leurs épargnes à y maintenir une jeunesse intelligente, plus favorisée par la nature que par la fortune. (p. 155)

Art. 5 — Avances remboursables, avec ou sans intérêt, aux élèves pauvres des différents degrés supérieurs qui, n'étant pas placés dans quelque emploi public rétribué, désirent s'engager dans quelque profession, art ou industrie. (p. 161)

Il ne faut pas que ceux de nos Lettrés que la fortune ne favorisera pas, soient jetés sur la place publique, avec un diplôme honorable dans leurs poches, et la misère, la livide misère en face. L'État ne doit pas abandonner ainsi ses enfants adoptifs, les laisser épuiser leur énergie intellectuelle dans des luttes ingrates, ou exposés aux funestes inspirations du désespoir. Mieux vaudrait cent fois pour eux et pour leur pays qu'ils n'approchassent jamais de leurs lèvres le fruit de l'arbre de la science ; car vous augmentez leurs moyens de faire le mal, en leur refusant ceux de faire le bien ; vous leur préparez vraiment le supplice de Tantale.[...] (pp. 162-163)

S'il est un peuple au monde à qui sa position fasse une loi de faire ressortir, d'organiser, d'utiliser tous ses talents, afin de résister à l'action dissolvante de son entourage, ce peuple, c'est nous... Au lieu de nous décourager, sachons profiter des dons intellectuels que la nature nous départit ; compensons le nombre par l'organisation et la discipline, et fions-nous sans crainte à la Providence dont nous seconderons par là les vues et les desseins [...]. (pp. 170-171)

Art. 6— Il sera, après examen public et solennel, délivré aux élèves qui en auront été jugés dignes, des diplômes constatant les degrés auxquels ils seront parvenus ; et ceux qui auront obtenu ces diplômes formeront dans la société une classe distincte, sous le nom de « Lettrés », qui jouiront des droits et privilèges ci-haut énoncés et autres qui pourront leur être accordés ci-après. (p. 179)

Ce sera un jour de réjouissance pour l'État aussi bien que pour la famille et, se renouvelant à des époques fixes, ce sera les grandes fêtes de l'intelligence... (p. 179) Rien ne sera oublié pour rendre ces fêtes aussi brillantes que possible. [...] (p. 180)

J'espère bien que sous le régime de l'intelligence, cette classe précieuse d'hommes (les instituteurs) obtiendra le rang et la distinction qu'elle mérite, qu'on en fera une des classes les plus honorables et les plus honorées [...] (p. 181) Il n'en saurait être autrement, d'ailleurs, sous un régime où l'éducation doit jouer un si grand rôle. (p. 182)

Art. 7 — Un bureau central sera nommé à certaines époques fixes pour surveiller l'exécution de la présente loi, d'abord par le pouvoir exécutif, et au bout d'un certain temps par le corps ou la classe des Lettrés ; avec le droit de déléguer ses pouvoirs à des bureaux locaux, ou des agents ambulants dans les parties éloignées du pays. Des pouvoirs disciplinaires étendus seront accordés à ce bureau. (p. 182)

Je propose d'ériger le bureau central en une espèce de Cour d'Honneur, devant laquelle pourront être cités tous ceux qui, non seulement auront commis des fautes du ressort des tribunaux ordinaires du pays, mais qui auront forfait à l'honneur ou commis des actes, ou tenu une conduite indignes d'hommes qui devront donner l'exemple de toutes les vertus publiques et privées. [...] (pp. 185-186)

Art. 8 — Un fonds spécial sera créé pour les fins de cet Acte, au moyen d'un impôt progressif sur les héritages, legs, dons et donations entre vifs, qui au cas de fraude seront sujets à confiscation au profit du fonds sus-dit. (p. 188)

L'on connaît mes idées au sujet de l'impôt direct ; on sait que je le veux progressif, et non proportionnel ; et cela, non seulement parce qu'il est moralement juste qu'il en soit ainsi, mais en outre parce que c'est le meilleur moyen de conjurer peu à peu et sans causer de bouleversement un grand mal social et un grand danger

politique, je veux parler de l'accumulation des richesses dans un petit nombre de mains. [...] (pp. 188-189)

Le mode progressif, en fait de taxation, entre en première ligne dans le traitement recommandé à la société par les publicistes les plus éclairés et les plus sages. Coïncidant parfaitement d'opinion avec eux, j'ai dû adopter ce mode qui, tout en me procurant les fonds dont j'ai besoin pour mon objet, ouvre une valve de sûreté à la bouilloire sociale. (pp. 196-197)

En résumé, il propose comme moyens d'atteindre le but qu'il poursuit :

Deux principes généraux ; l'un politique : l'intelligence reconnue comme souveraine ; l'autre économique : l'impôt progressif. (p. 199)

Ce plan ne rompt pas avec la tradition. Il a en outre l'avantage d'offrir, dans sa partie politique, un principe d'autorité, aussi immuable que la nature elle-même ; et, dans sa partie économique, un principe éminemment juste, moral et philanthropique. (pp. 199-200)